CITÉ ÉDUCATIVE

VOL. 9 NO 2 JANVIER 1994

LA REVUE DE L'AGEEFEP

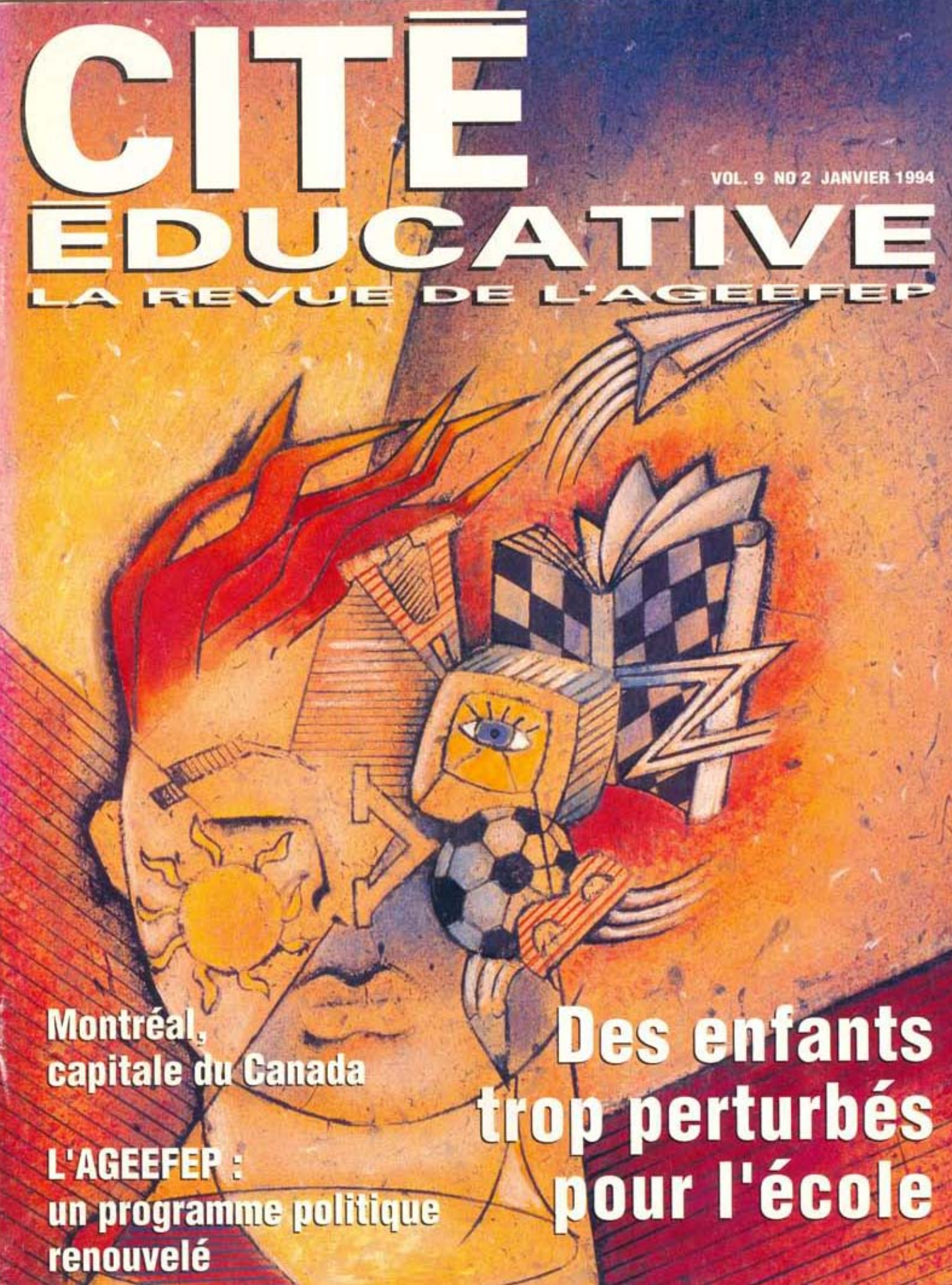

Montréal, capitale du Canada

L'AGEEFEP : un programme politique renouvelé

Des enfants trop perturbés pour l'école

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Les objectifs du cours :

- Quels sont les objectifs généraux et particuliers de ce cours?
- Comment ce cours s'insère-t-il dans le programme d'études?
- De quelle façon l'étudiant-e pourra-t-il utiliser les connaissances acquises?

La description du contenu :

- Le contenu prévu est-il fidèle aux objectifs?
- Suffisamment précis et structuré?
- Assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'études?
- Convenablement réparti sur le trimestre?

L'enseignement et l'apprentissage :

- Quels moyens d'enseignement seront mis en oeuvre : laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels?
- Les dates d'examens et de remise de travaux sont-elles précisées?
- Des sources documentaires sont-elles indiquées?

L'évaluation :

- L'évaluation portera-t-elle sur des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation au cours?
- Sera-t-elle conjointe?
- Permettra-t-elle de mesurer si l'étudiant-e a atteint les objectifs du cours?
- Repose-t-elle sur des critères?

Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal
ageefep

Discuter son plan de cours, c'est *prendre en main* sa formation!

CITÉ ÉDUCATIVE
LA REVUE DE L'AGEEFEP

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»
Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle est généralement publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

Directeur
Robert Martin

Rédacteur en chef
Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages
Marcel Felteau

Administrateur
Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices
René Bouchard, Hélène Bouliane, André Giroux, Claire Harvey, Christine Larose

Révision
Services d'édition Guy Connolly

Impression
Interweb (1981) inc.

Publicité
AGEEFEP

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0833-904X
Port payé à Montréal
Courrier de 2e classe n° 8084

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction
Robert Martin, président
Denis Sylvain, secrétaire général
Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques
Yves Roy, vice-président aux affaires étudiantes
Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants

Secrétariat
Louise Daigneault

Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal
ageefep

Adresse postale :
C.P. 6128, Succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : (514) 842-3678

Sommaire

Éditorial 6
L'Université et l'information : des mœurs détestables

Entrevue 8
Madeleine Blais, présidente de l'ICEA

Des enfants trop perturbés pour l'école 12

Jacques Grand'Maison : pour une société qui renoue avec ses dimensions initiatiques. 16

Des pressions pour une plus grande transparence dans la gestion des universités 18

Montréal, capitale du Canada 20

Le partenariat éducation-travail : nouveau contrat social ou mésalliance? 22

De l'éducation permanente à la formation de la main-d'œuvre 25

Un programme pour une vraie FEP 28

Un nouveau référendum sur la loi 32 30

L'AGEEFEP revendique la cogestion des SAE 32

Du sang neuf au conseil de direction 34

Droits de scolarité : l'AGEEFEP participe au mouvement d'opposition 36

En page couverture, une illustration de Hélène Bouliane

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Groupes d'orientation *Bilan de carrière*

Les groupes d'orientation *Bilan de carrière* s'adressent exclusivement aux adultes présentement aux études ou sur le marché du travail et qui désirent se réorienter. Une démarche d'orientation en groupe (environ 15 participants) donne lieu à des échanges qui peuvent vous aider à mieux vous connaître et à faire un choix professionnel adéquat compte tenu de vos intérêts, aptitudes, valeurs et besoins. Ces échanges vous permettront aussi de recueillir des informations sur différents milieux professionnels. L'inventaire d'intérêts Strong comporte quatre ateliers de trois heures sur les thèmes suivants : Évaluation des acquis, Intérêts et valeurs, Marché du travail, Information scolaire et professionnelle. Il y aura aussi une heure d'entrevue individuelle pour les étudiants réguliers seulement.

Horaire :
- 1er groupe : du lundi 31 janvier au 21 février de 19 h à 22 h au pavillon Maximilien-Caron. Le local sera indiqué au moment de l'inscription.
- 2e groupe : du mercredi 2 au 23 février de 19 h à 22 h au pavillon des Services aux étudiants, salle 013-3.
- 3e groupe : du lundi 11 avril au 2 mai de 19 h à 22 h au pavillon des Services aux étudiants, salle 013-3.

Inscription : 14 janvier (1er et 2e groupes), 30 mars (3e groupe). Les participants doivent avoir complété et remis l'Inventaire d'intérêts Strong au plus tard une semaine après la date limite d'inscription.

Pour information, Service d'orientation et de consultation psychologique, Pavillon des Services aux étudiants, 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 330. Tél. : 343-6853

SERVICE DE PASTORALE

Pour les mois qui s'en viennent, voici encore tout un choix d'activités dans différents secteurs :

- Devenir plus humain : La table de prévention du suicide, La fête des rois, Les soupers de la Maison Blanche
- Entre Dieu et ses créatures : Eucharistie du dimanche, Culte protestant
- Dire sa foi : Troupe de théâtre Imaginart
- Formation-Réflexion-Partage-Échange : Les mardis de la Maison blanche, Demain-Mariage, Couples en marche, Partage biblique, Taizé
- Dans notre milieu : S.O.S. bénévoles, Atelier Sud-Nord

Pour vous recueillir : Le centre étudiant la Maison blanche au 2765, chemin de la Côte Sainte-Catherine. Tél. : 341-4817

Pour vous informer : La nouvelle revue *Interfaces*, distribuée sur le campus et au secrétariat du service, 2375, chemin de la Côte Saint-Catherine, local 1093. Tél. : 343-6394.

SERVICE DE SANTÉ

Votre poids vous pèse? La section Nutrition du Service de santé vous propose un programme de dix rencontres en groupe de 15 participantes au maximum, dont le but est de changer les habitudes alimentaires sans régime miracle ni longues listes d'interdits. Il s'agit d'une approche alternative, qui tient compte des causes de la prise de poids et de son maintien. Votre poids vous pèse? a lieu du lundi 24 janvier au 28 mars 1994, de 19 h à 21 h 30, au Service de santé, pavillon des Services aux étudiants. Les frais sont de 35 $ pour les étudiantes de l'U. de M., 75 $ pour les employées et 95 $ pour les femmes de l'extérieur.

Inscription : Avant le 21 janvier au Service de santé, 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 230. Tél. : 343-6111, poste 1773 (demandez Carole Landry).

SERVICE DE SANTÉ (suite)

Concours de recettes : Toute la population étudiante de l'U. de M. est invitée à participer au *Concours de recettes* du Service de santé qui, par la suite, ajoutera les recettes gagnantes à son livre 100 délicieuses recettes publié en 1992. Grâce aux commanditaires, des prix intéressants en argent seront remis aux chefs des recettes gagnantes, dont huit seront choisies parmi les étudiants réguliers et deux parmi les étudiants du Département de nutrition. Procurez-vous le dépliant *Concours de recettes* dans l'un des treize présentoirs *Prenez la direction du Guide alimentaire*, situés près des cantines et des cafétérias des pavillons. Vous trouverez aussi dans ces présentoirs une série de signets sur la nutrition.

Pour information, communiquez avec Carole Chatelois-Bouvier, diététiste, au 343-6111, poste 1770.

SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Au SAC, il y en a pour tous les goûts! Quoi de mieux pour vous détendre que de regarder un bon film, d'écouter un concert, de visiter une exposition, d'assister à des pièces de théâtre de répertoire ou d'avant-garde, de voyager, de participer à l'un de nos 90 ateliers. Ou plutôt, vous recherchez des appuis pour une activité socio-culturelle que vous ou votre association souhaitez organiser. Et, pourquoi pas, pour monter sur scène ou pour exposer vos œuvres afin de vous préparer à entrer sur le marché de l'art. Autant de possibilités que le Service des activités culturelles vous offre dans le but de toujours mieux répondre à vos attentes.

Pour ne rien manquer cet hiver, procurez-vous notre *Programme hiver 1994*, maintenant disponible à nos bureaux : local C-2524 du Pavillon J.A. DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit, et dans différents points du campus de l'U. de M.

N'oubliez pas nos dates d'inscription, du 17 au 21 janvier 1994.

Information : **343-6524**

À ne pas manquer cet hiver :

- Du 1er au 11 février : la 3e Semaine interculturelle organisée conjointement cette année par des associations étudiantes et des services de l'U. de M., de l'École des HEC et de l'École Polytechnique.
- Les 18, 19 et 20 mars : Boston au printemps
- Les 2, 3 et 4 avril : Pâques à New York

SERVICE DES SPORTS

Le Service des sports organise de nombreuses activités pour vous et pour les jeunes de 2 à 17 ans. L'inscription aux activités dirigées se fait au début de chaque trimestre. Pour le trimestre d'hiver, l'inscription aura lieu le mardi 11 janvier, de 11 h à 13 h et de 18 h à 19 h 30 pour les étudiants, les membres et les participants au Programme pour enfants et adolescents inscrits au trimestre d'automne 1993. Toutes les personnes désirant participer aux activités du CEPSUM peuvent s'inscrire le mercredi 12 et le vendredi 14 janvier, de 18 h à 19 h 30. À compter du 17 janvier à 17 h, l'inscription s'effectue au secrétariat du Service des sports (5e étage du CEPSUM)

Profitez du CEPSUM!

Jusqu'à la mi-janvier, les installations du CEPSUM sont beaucoup moins achalandées. Profitez-en pour venir vous détendre ou pratique l'un de nos sports de raquette.

Un mur d'escalade pour mieux vous servir! Dès le début de l'hiver, nous agrandirons le mur d'escalade. Les débutants et les grimpeurs déjà initiés bénéficieront donc d'une plus grande accessibilité.

Horaire du CEPSUM : du lundi au vendredi de 7 h à 23 h 30; le samedi et le dimanche, de 8 h 30 à 21 h.

Information : **343-6150**

ACCÈS-CAMPUS, le magazine des SAE, le lundi soir à CISM, 89,3 FM.

Mauvaise qualité d'impression

N.D.L.R. : Nos lecteurs et lectrices ont probablement noté quelques anomalies d'impression dans notre dernier numéro (Vol. 9 No 1). Dans un certain nombre de pages, la lecture du texte était particulièrement difficile parce qu'il disparaissait quasi complètement dans des trames trop sombres. La qualité d'à peu près toutes les photos laissait également à désirer : les personnes photographiées avaient en effet l'air de revenir tout droit d'un long séjour aux Bermudes alors qu'il s'agissait en réalité de gens au teint pâle.

Avant d'imprimer une revue, l'imprimeur fournit au client des épreuves qui permettent de déceler d'éventuels problèmes. Ces épreuves nous ont bel et bien été livrées, et elles ne laissaient entrevoir aucune difficulté de cette ampleur. C'est donc sur la presse que le travail a été gâché. «Problème d'encre», a expliqué l'imprimeur, qui a d'ailleurs reconnu ses torts et promis que cela ne se reproduirait plus. Nous y comptons bien.

Disponible dans les endroits suivants:

- **Librairie du Pavillon principal**
- **Librairie Jean-Brillant**
- **Librairie Marie-Victorin (local B-308)**

CEPSUM

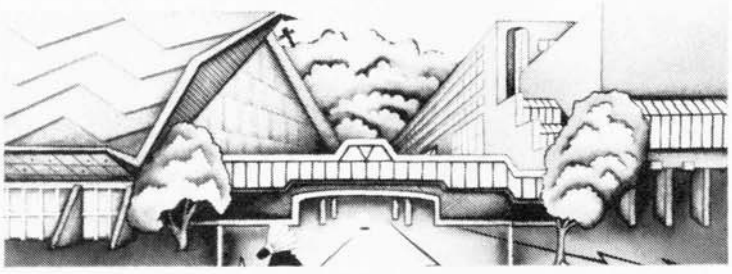

Activités pour tous et pour tous les goûts
Pour devenir membre ou s'inscrire à une activité, s'informer au
343-6150

2100 Édouard-Montpetit — Édouard-Montpetit

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports

Éditorial

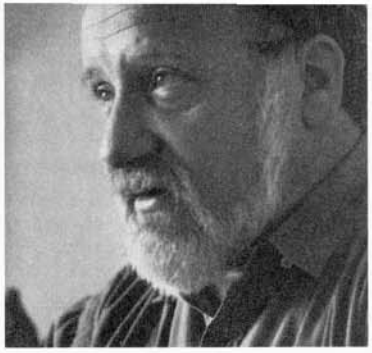

L'Université et l'information : une tradition désuète

En ces temps économiques déglingués, où l'État — faute de moyens, dit-il — est tenté de rogner dans l'os de la sécurité sociale, la sensibilité de l'opinion publique est devenue épidermique à l'égard de ceux qui décrètent pour les autres des mesures draconiennes auxquelles ils s'empressent eux-mêmes de se soustraire. Les citoyens le prennent de plus en plus mal, et, ma foi, il est difficile de leur donner tort! La somptuaire tournée mondiale d'adieu de Mulroney, la prime de séparation dans les six chiffres qu'un ministre accorde à un copain-collègue, les horreurs administratives mises à jour annuellement par le vérificateur des comptes publics et combien d'autres épisodes burlesques de la même eau témoignent que les notions d'«austérité», de «gras» et d'«os» ne revêtent pas la même signification pour tout le monde.

Dans un contexte où la vindicte publique est prompte à épingler au mur de la honte les «gras durs» du système — sachant aussi le manque de nuances de toute justice populaire —, on peut comprendre que l'Université de Montréal ait accueilli glacialement des demandes officielles d'information sur les salaires, avantages sociaux, dépenses, fonds de pension et avantages financiers divers des principaux dirigeant-e-s de l'établissement. On peut également comprendre que la tradition du secret — par un effet systémique, dit-on dans les livres savants — pèse lourdement dans cette honorable université privée. «Comprendre» n'est cependant pas synonyme de «accepter».

Pour *Cité éducative* et l'AGEEFEP, l'aventure du recours à la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels* a commencé les 4 et 5 mai derniers. La première, celle du 4 mai, portait sur les points énumérés dans le paragraphe précédent; celle du 5 mai visait à obtenir des chiffres précis sur l'ampleur de la formation continue à la Faculté de l'éducation permanente, de l'information que le décanat se refusait à livrer depuis plusieurs mois.

Dans ce dernier cas, celui de la formation continue, la direction de l'Université a fini par livrer l'information réclamée. Après le fait, on s'étonne que l'Association ait dû recourir à la loi d'accès pour obtenir des renseignements qui, ma foi, sont tout à fait anodins.

Il en a été tout autrement de la demande d'information sur la rémunération et les avantages financiers divers des dirigeant-e-s de l'établissement. Hormis un document de quelques pages qui ne permet nullement de se faire une idée précise de la situation — on sait tout au plus que de nombreuses personnes touchent une rémunération entre 100 000 $ et 175 000 $ par année —, l'Université n'a pas livré l'information. Tel que prévu dans la loi lorsque les autres recours ont été épuisés, les parties ont donc été convoquées à une audience de la Commission d'accès à l'information, qui devait statuer sur le bien-fondé de la demande de l'AGEEFEP ainsi que sur celle de la FAECUM, qui a réclamé le même genre d'information. Cette audience a eu lieu le 9 décembre, mais ce n'est que vers la fin de février que les deux associations étudiantes pourront évaluer précisément dans quelle mesure leurs demandes d'information ont été satisfaites.

Un temps, il a semblé y avoir des signes que la direction de l'Université serait tentée de faire payer cher aux associations étudiantes l'«ignominie» du recours à la loi d'accès en paralysant tous leurs autres dossiers. Nous n'avons osé donner foi à une telle hypothèse tant elle serait inacceptable.

En recourant à la loi d'accès à l'information, l'AGEEFEP n'a fait qu'exercer un droit prévu par la législateur pour favoriser une plus grande transparence dans la gestion des fonds publics. À compter du moment où une société en difficulté économique se voit dans l'obligation de pratiquer systématiquement l'austérité budgétaire, il est normal que les citoyens veuillent s'assurer que la cure d'amaigrissement à laquelle on les contraint s'applique également à ceux et celles qui prescrivent le remède de cheval. L'Université de Montréal gère un budget de l'ordre de 500 millions de dollars par année, et il s'agit d'argent public. Nous souscrivons certes au principe de l'autonomie et de l'indépendance des universités, mais nous croyons également que la manie du secret qui a traditionnellement caractérisé la gestion de l'établissement ne peut avoir cours plus longtemps.

Globalement, au moment où l'État est prêt à remettre en question l'ensemble de ses activités traditionnelles, les universités peuvent-elles se soustraire à un examen approfondi de leur fonctionnement et de leurs dépenses? Non, répond l'AGEEFEP. C'est dans cette perspective qu'elle a fait appel à la loi d'accès et qu'elle pourra le faire à nouveau dans un avenir prochain : pour lancer et alimenter un débat devenu inévitable. En agissant ainsi, l'AGEEFEP ne fait d'ailleurs qu'exécuter un mandat voté par le congrès biennal tenu les 20 et 21 novembre 1993.

Robert Martin

Le président,
Robert Martin

Opinion des lecteurs

La sécurité des femmes sur le campus

Au mois de juin 1992, M^me^ Louise Casavant m'avait sollicité une rencontre afin que l'on échange sur la sécurité du campus.

Cette rencontre s'est effectivement déroulée à mon bureau, et je ne me rappelle pas qu'il ait été question, de façon particulière, de la sécurité des femmes sur le campus. Aussi, quelle ne fut pas ma surprise de lire (15 mois plus tard) la chronique publiée dans la dernière livraison de votre revue, d'autant plus que l'on y retrouve plusieurs erreurs, dont voici les plus évidentes :

«Les policiers affectés à la Sûreté...»

Nos agents ne sont pas des policiers, mais des constables spéciaux possédant un pouvoir d'arrestation dans les limites du campus; effectivement, les agents ne sont pas armés à ce moment-ci. Par ailleurs, personne ne peut dire qu'ils ne le seront pas un jour. Tout ce que l'on peut espérer, c'est que l'on ne soit pas forcé d'en arriver là.

«Pourtant, ce système impressionnant comporte une faille majeure, il ne tient pas compte de...»

Je regrette que M^me^ Casavant ne m'ait pas interviewé à ce sujet, car je l'aurais informée qu'au contraire, nous nous préoccupons constamment de la sécurité des femmes sur le campus. Je vous invite à communiquer avec le directeur des résidences, M. Laguë, ou avec M^me^ Cantin, qui est responsable des politiques en matière de harcèlement sexuel. D'ailleurs, le surintendant de la sûreté et du gardiennage, M. Marcel Descart, siège sur le comité contre le harcèlement sexuel. Je participe à de nombreuses rencontres avec les services de sécurité des différentes université du Québec et du Canada, et il est très souvent question de la sécurité des femmes sur les campus universitaires.

«En juillet 1992, M. Charbonneau affirmait qu'il n'avait jamais eu vent d'une quelconque agression sexuelle...»

Jamais je n'ai dit pareille aberration. La seule chose que j'ai précisée, c'est que depuis mon arrivée à l'Université de Montréal, je n'ai jamais eu connaissance qu'une femme s'est plainte d'avoir été victime d'un viol. Il y a quand même une différence entre avoir été victime d'un viol et avoir été victime d'exhibitionnisme, par exemple. M^me^ Casavant dit aussi, et je cite : « Quant au peu de plaintes reçues, il est considéré comme la preuve qu'il n'y a pas de problème de sécurité sur le campus». Cette assertion est complètement fausse.

J'ai d'ailleurs entretenu M^me^ Casavant sur le «chiffre noir de la climinalité», qui est particulièrement élevé en ce qui a trait à ce genre de criminalité. Selon une étude américaine, seulement 10 % des viols sont portés à l'attention des forces de l'ordre, et je l'ai informée que nous n'étions pas dupes des statistiques compilées.

En ce qui a trait à la crainte d'être sexuellement agressée, je vous souligne que si Statistique Canada affirme que 56 % des Canadiennes vivant en milieu urbain ont peur de se promener seules dans leur quartier après la tombée du jour, à l'Université de Montréal, le pourcentage est de 43 % en ce qui a trait aux femmes qui considèrent que l'aménagement du campus serait propice aux agressions.

Par ailleurs, malgré des contraintes budgétaires importantes, je vous signale que de nombreux projets de réaménagement ont été complétés au cours de la dernière année. Je pense en particulier à l'amélioration de l'éclairage des parcs de stationnement des pavillons Marie-Victorin et Marguerite-d'Youville, à l'élagage des sentiers reliant l'École Polytechnique aux résidences, à l'amélioration de l'éclairage de l'escalier reliant l'École Polytechnique au Pavillon de l'administration et à celui des alentours de la bibliothèque de droit. En ce qui a trait au garage étagé Louis-Colin, nous sommes présentement en voie de compléter l'installation d'appareils téléphoniques d'urgence reliés au poste de contrôle des agents de la Sûreté. Ces appareils seront dans l'angle de caméras qui, elles, seront installées non seulement dans la garage étagé, mais également dans le couloir sous-terrain reliant la section Z du Pavillon principal au Pavillon des sciences. Il y a également eu le service de raccompagnement des résidences, où la division de la sécurité a joué un rôle de premier plan.

En terminant je vous signale qu'à la Direction des immeubles de l'Université, la direction est assumée par une architecte et, à l'intérieur même de la division d'ingénierie et de construction ainsi que dans celle de la planification, on retrouve autant de femmes architectes que d'hommes. Pour ce qui est du personnel de la Sûreté, cinq femmes font partie de cette section, qui en compte 18 au total.

Voilà donc, en résumé, les corrections que je voulais apporter au texte publié.

Le chef de la Division sécurité,
Michel Charbonneau

Entrevue

Madeleine Blais

PRÉSIDENTE DE L'INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES

Photo : René Bouchard

Des personnalités connues y ont milité. On pense à M. Paul Bélanger, aujourd'hui directeur de l'Institut pour l'éducation de l'UNESCO, à M. Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique, à M. Guy Bourgeault, président du Conseil de presse du Québec, à l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc, au syndicaliste Jean-Paul Lefebvre et à combien d'autres. C'est que l'Institut canadien d'éducation des adultes est riche d'une tradition d'un demi-siècle de réflexion sur tous les aspects de l'éducation des adultes : l'éducation scolaire à tous les ordres d'enseignement, mais aussi l'alphabétisation, la formation professionnelle, la formation en entreprise, la formation civique, l'éducation populaire et même les médias d'information. En 50 ans, on ne compte plus le nombre d'études qu'a signées l'ICEA, dont il n'est pas exagéré de dire qu'il s'agit de l'organisme expert par excellence en éducation des adultes au Québec. M^me^Madeleine Blais, la présidente, est venue à l'ICEA comme représentante de la Fédération des femmes du Québec. Elle est elle-même spécialisée dans la formation en entreprise; depuis 1984, elle est également professeure en andragogie à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. L'entrevue a été réalisée en octobre dernier par Claude Garon et René Bouchard.

Cité éducative : Dans la crise sociale que nous vivons ces années-ci, les organismes sans but lucratif comme l'ICEA n'ont guère la vie facile.

Madeleine Blais : Dans le milieu même de l'éducation populaire, la volonté d'action demeure très forte. Depuis une dizaine d'années, toutefois, la plupart des organismes, dont l'ICEA, doivent composer avec un gel, voire une diminution des subventions gouvernementales. Le gouvernement ne semble plus croire à l'éducation populaire, et je ne suis pas certaine qu'il y ait déjà cru. Pendant longtemps, nous avons vécu dans un contexte d'abondance, et il tombait de la table suffisamment de miettes pour que les organismes puissent vivre. Ce n'est plus le cas, si bien que la plupart des organismes doivent à la fois chercher des sources d'autofinancement pour compenser la diminution de l'aide de l'État et se plier aux priorités gouvernementales pour conserver leurs maigres subventions.

Ajoutons que l'éducation populaire s'adresse souvent à des gens peu scolarisés qui éprouvent des difficultés de toutes natures. Leurs activités ne se tiennent pas dans une classe, la formation se fait dans l'action, et il est impossible de mesurer le nombre d'heures en cause. Tout cela cadre mal dans les normes technocratiques.

C.É. : La reconnaissance des acquis, une question clé en éducation des adultes, ne cadre-t-elle pas également très mal dans les normes technocratiques?

M.B. : Je dirais qu'il y a eu une époque où c'était effectivement le cas, mais on a assisté à une nette ouverture à propos de la reconnaissance des acquis dans les années quatre-vingt. Aujourd'hui, la plupart des établissements d'enseignement admettent volontiers le principe de base de la reconnaissance des acquis, à savoir que les personnes n'apprennent pas seulement à l'école mais dans toutes leurs situations de vie et de travail. De là à passer du discours à la pratique, il existe cependant une marge, et je crois qu'elle est due à la difficulté de mettre au point des outils crédibles et reconnus sans lesquels on risque de dévaluer le système d'enseignement et les diplômes. Cela dit, même si on en entend moins parler, bon nombre de cégeps appliquent effectivement la reconnaissance des acquis dans la mesure de leurs moyens financiers. En ce qui concerne l'université, il y avait le Centre d'information et de recherche en reconnaissance des acquis, le CIRRAC, qui a dû fermer ses portes faute de subvention, si bien qu'il n'existe plus d'organisme de promotion. De plus, il n'y a pas eu à l'université d'opération d'envergure comme celle qui a été menée au collégial entre 1985 et 1990. La progression de la reconnaissance des acquis risque donc d'être lente, car il n'est pas évident que ce soit une priorité pour les universités. N'empêche que ce serait avantageux de reconnaître les acquis expérientiels, surtout dans les programmes professionnels, et que ce serait rentable de le faire.

C.É. : Vous êtes vous-même andragogue. N'existe-t-il pas des doutes quant aux fondements théoriques de l'andragogie comme discipline distincte?

M.B. : L'andragogie est une jeune discipline, qui est née dans les années trente aux États-Unis. Au Québec, c'est encore plus récent, car l'Université de Montréal fêtera l'an prochain ses 25 ans d'engagement en andragogie. C'est d'ailleurs le seul établissement qui offre des programmes d'andragogie aux trois cycles, soit un certificat, deux maîtrises et un doctorat. Il faut dire au départ que bien des gens qui travaillent en éducation des adultes ne s'identifient pas à l'andragogie. Ici même à l'U. de M., on a prétendu il y a quelques années que l'andragogie n'était que de la psychopédagogie, et on a donc fusionné les deux départements. Les andragogues ne voient pas les choses du même œil, car ils estiment couvrir l'éducation des adultes dans toutes ses dimensions, ce qui déborde du strict cadre de la psychopédagogie. Les adultes ont des besoins particuliers de formation, ils utilisent différemment leur environnement, leurs motivations sont différentes et ce sont également des personnes plus critiques. Or, c'est à l'ensemble de ces aspects que s'intéresse l'andragogie; dans ce sens, il s'agit certainement d'une discipline distincte.

C.É. : Dans la réalité, dans les classes où se trouvent des adultes, on ne tient pourtant pas compte de ces différences.

M.B. : Le discours andragogique tarde effectivement à se traduire dans nos pratiques éducatives. C'est qu'il y a tout un système à modifier, ce qui devient très difficile avec l'augmentation du nombre d'étudiants par classe. Pour être efficace, l'approche andragogique suppose de nombreux échanges entre les participants, ce qui est impossible dans les grands groupes. Même l'organisation physique des classes et la disposition des bureaux ne facilitent pas le travail en petits groupes. De surcroît, les étudiants eux-mêmes réclament un plan de cours précis et des cours magistraux, car c'est là l'image qu'ils ont de l'enseignement. Heureusement, cette conception évolue au fur et à mesure que les gens avancent dans leurs études.

C.É. : Est-ce à dire que les étudiants manquent d'autonomie?

M.B. : L'expression est trop forte. Je pense plutôt que chacun aborde l'apprentissage selon le modèle qu'il a appris à l'école. Prenons l'exemple des dirigeants d'entreprises. Lorsqu'ils veulent offrir une formation au personnel, ils réunissent les employés dans une classe et ils réclament de «bons cours», dans le sens où on l'entend à l'école. Ceux qui acceptent des méthodes différentes ont souvent une expérience d'intervention dans des milieux d'éducation informelle. Je pourrais aussi donner l'exemple de la maîtrise professionnelle en andragogie, qui ne comporte que deux cours obligatoires. Les étudiants doivent donc construire

eux-mêmes leur programme d'études et, au départ, ils ont besoin d'accompagnement. Avec la fusion des départements de psychopédagogie et d'andragogie a disparu la tradition de jumeler chaque étudiant avec un professeur qui lui servait de conseiller. Nous comptons d'ailleurs faire renaître cette tradition.

C.É. : Dans un autre ordre d'idées, on trouve à l'Université de Montréal à la fois la Faculté de l'éducation permanente, qui s'adresse évidemment aux adultes, et la Faculté des sciences de l'éducation, qui enseigne l'andragogie. Il n'existe cependant aucun lien formel ou informel entre les deux entités. Ne s'agit-il pas d'une absurdité?

M.B. : À ce que j'en sais — je n'étais pas là à l'époque —, cela s'explique par des raisons historiques. Le Service d'extension de l'enseignement, l'ancêtre de la Faculté de l'éducation permanente, et la Faculté des sciences de l'éducation ont réclamé tous deux d'offrir les cours d'andragogie au moment où l'Université a décidé de les créer. La bataille entre les deux groupes aurait été dure et, finalement, c'est la FSE qui a gagné. Les gens des deux groupes n'étaient donc pas en très bon termes, si bien qu'aucun lien ne s'est créé. De plus, beaucoup de gens estiment qu'il n'est pas nécessaire d'offrir une formation particulière aux éducateurs d'adultes. Effectivement, bon nombre de ces derniers ont appris sur le tas, ce qui ne les empêche pas d'être très efficaces.

C.É. : Vous ne faites donc pas un drame du fait que les formateurs d'adultes ne sont pas tous formés à l'andragogie.

M.B. : Non, car toutes les études démontrent que le système formel d'éducation ne compte que pour 5 % à 8 % de tous les apprentissages des adultes; au début des années quatre-vingt, la commission Jean a fixé ce pourcentage un peu plus haut, soit à 10 %. Les gens apprennent par les médias, les conférences, les lectures et diverses activités autodidactiques. Ce qui est bloqué, c'est le financement et le fait que les décideurs croient peu à la formation des adultes, mais ces contraintes n'empêchent nullement le monde de l'éducation des adultes de faire preuve d'un grand dynamisme.

C.É. : Une bonne part des membres de l'ICEA sont délégués par des organismes, des syndicats et des associations diverses. Vous, vous représentez la Fédération des femmes du Québec. Cela donne-t-il une coloration particulière à votre action?

M.B. : C'est évident qu'il subsiste un questionnement à propos des besoins particuliers des femmes malgré certaines ouvertures qui leur ont été consenties ces dernières années. Un des problèmes les plus importants a trait aux familles monoparentales, qui sont de plus en plus nombreuses. Leurs difficultés sont bien connues : faibles revenus, pénurie de travail et besoins de formation. Or, depuis quelque temps, les politiques gouvernementales invitent les chômeurs et les assistés sociaux à créer leur propre entreprise. C'est complètement ridicule! Alors que la plupart de ceux qui disposent d'un peu d'argent n'oseraient s'y risquer, comment voulez-vous que des gens aux prises avec de multiples difficultés relèvent un tel défi?

C.É. : Au dernier congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, vous avez animé un colloque sur les tendances de la recherche en andragogie. Ces tendances, quelles sont-elles?

M.B. : Tel qu'on pouvait le prévoir, il n'existe pas de thème prépondérant; chaque université, chaque équipe de recherche, chaque professeur y va selon ses centres d'intérêt. À l'Université de Montréal, par exemple, nous nous intéressons aux processus d'apprentissage dans des contextes non formels, aux difficultés d'apprentissage chez les adultes et à l'autoformation en milieu de travail. On peut dire que tout le secteur de l'apprentissage au travail constitue un champ de recherche très actif. Par contre, il existe une nette tendance quant au type de recherches; on privilégie la recherche-action, qui rejoint les préoccupations des gens et qui est liée à une pratique professionnelle. On observe d'ailleurs cette tendance en faveur de la recherche-action dans tout le champ de l'éducation. Notons aussi que les organismes subventionnaires financent en priorité des équipes interdisciplinaires de recherche. La très grande majorité de celles-ci sont intra-universitaires plutôt que interuniversitaires. La constitution d'équipes de recherche crée cependant de nombreuses embûches, entre autres parce qu'il faut y inclure des étudiants-chercheurs et les encadrer adéquatement. Or, les professeurs ont bien d'autres tâches à accomplir.

C.É. : Ce colloque de l'ACFAS constituait en quelque sorte une étape préliminaire à une réunion internationale sur l'andragogie, qui se tiendra en 1998 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture et la communication (UNESCO). L'Institut canadien d'éducation des adultes est associé de près à cet exercice.

M.B. : Je dois me rendre cette année à Hambourg pour en savoir davantage sur ce projet; je ne puis donc en dire grand-chose pour l'instant. Il est exact, par ailleurs, que l'Institut collabore étroitement avec l'UNESCO. L'ICEA est membre du Conseil international de l'éducation des adultes de l'UNESCO; nous occupons également deux sièges à la sous-commission de l'éducation de la Commission canadienne de l'UNESCO. M^me^ Fournier, la directrice générale de cette composante de l'ONU, est issue de la Commission canadienne. Quant à M. Paul Bélanger, le directeur de l'Institut pour l'éducation de l'UNESCO, c'est un ancien de l'ICEA. Nous avons donc toujours participé aux rencontres internationales de l'UNESCO et, dans le cas de la rencontre de 1998, nous serons directement engagés dans l'organisation du séminaire canadien.

Sodexho

Services alimentaires de l'Université de Montréal

Partout à travers le campus...

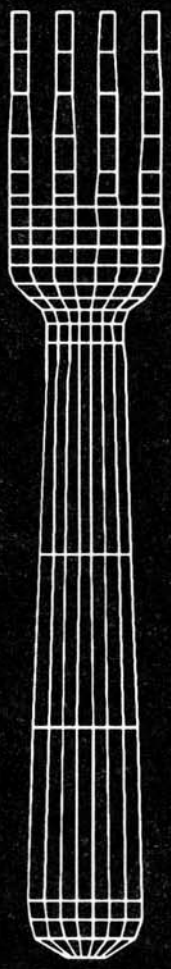

COMPTOIRS

Pavillon principal, U-1 et E-3
Pavillon Jean-Brillant
Pavillon Marie-Victorin
CEPSUM

CAFÉTÉRIAS ET RESTOS

Cafétéria des sciences sociales
3200, Jean-Brillant, 2e étage

Bistro
3200, Jean-Brillant, rez-de-chaussée

Restaurant le Cercle
Table d'hôte
3200, Jean-Brillant, 2e étage

Resto Pub
"4 à 8"
Pavillon J.A. de Sève

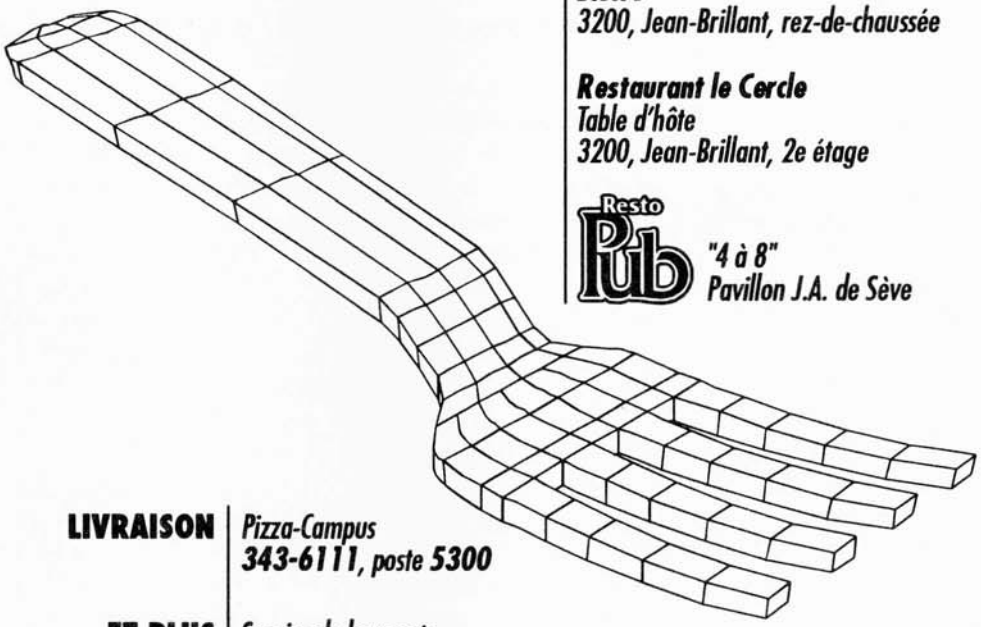

LIVRAISON

Pizza-Campus
343-6111**, poste **5300

ET PLUS

Service de banquets et de réceptions

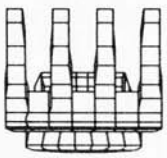

343-7678

Des enfants trop perturbés pour l'école

Vous souvenez-vous de l'émission *Denis la Menace*? Cette série télévisée mettait en vedette une véritable petite peste cumulant les mauvais coups au grand dam de son entourage. La réalité dépasse souvent la fiction. Même au primaire, certains enfants tyrannisent leurs camarades quand ils n'emploient pas toute leur énergie à faire craquer leur professeur-e.

Claire Harvey

Le profil de la petite terreur? Il manque de concentration, s'est fait mettre au rancart par ses pairs et son enseignant-e. Il essaie de dominer les autres, qu'il agresse dans les cours d'école, les autobus ou les cafétérias. «C'est un enfant qui éprouve surtout une faible estime de lui-même et qui vit plusieurs échecs», souligne Louise Courtemanche, psychologue à la commission scolaire Sainte-Croix.

On marginalise la brebis noire dès la maternelle. «Les parents préviennent leurs enfants contre les mauvais camarades, dit Pierre Charlebois, professeur au Département de psychoéducation à l'Université de Montréal. Ils leur conseillent de les éviter, d'obéir à leur professeur, etc. Naïfs, les écoliers ont hâte de voir le petit "fucké", ils l'identifient rapidement. Ce jeune baveux est généralement en conflit avec le professeur. Le hic? Cet élève ne comprend pas pourquoi on le repousse. Il ne sait pas, lui, qu'il dérange tout le monde.»

Voici, par exemple, le cas du petit Paul. Ce jeune garçon de six ans provoque les professeurs et ses camarades, qui l'isolent. Il adopte alors des comportements agressifs envers ceux qui le rejettent, par exemple en s'emparant du ballon par la force. On assiste aux premières escarmouches. Lorsque Paul retourne en classe, l'enseignant et les autres élèves renforceront son image négative. C'est ici que la situation se détériore. Question de survie, il tentera de se faire une place parmi ceux qui lui ressemblent. C'est le début du phénomène de gang. Se confronter à l'autorité devient la seule manière qu'ont ces jeunes de prouver leur existence.

UN PROBLÈME À MULTIPLES CAUSES

La délinquance infantile est souvent la manifestation de problèmes plus profonds, soit la solitude et la pauvreté de certains parents. Selon Pierre Charlebois, «dans les foyers monoparentaux, en milieu défavorisé, la mère vit souvent encapsulée dans un petit appartement. Elle a un univers d'épanouissement restreint, ses désirs sont refoulés. Le souci d'éduquer son enfant repose entièrement sur ses épaules. Stressée, elle aura tendance à l'inciter à regarder la télé pour avoir la paix.» Laissés à eux-mêmes, les enfants n'ont pas de regard critique à l'égard des médias. «Ceux-ci sont les grands responsables de comportements antisociaux. Ils fournissent des modèles de valorisation agressifs, ajoute Pierre Charlebois. Exposé à de longues heures de visionnement, un jeune adoptera progressivement une attitude positive face à la violence. L'enfant s'identifie aux héros et il reproduit leurs gestes.» Selon les statistiques, entre 5 et 15 ans, un téléspectateur aura assisté à la mort de 13 000 personnes. Ces données ne comprennent pas les blessures, les batailles et les autres formes de violence plus ou moins explicites.

D'autres, comme Charles E. Caouette, professeur au Département de psychologie de l'Université de Montréal, accusent le système scolaire d'engendrer la violence. «On parachute un enfant dans un groupe homogène alors qu'il a l'habitude de côtoyer des jeunes appartenant à différents groupes d'âges. Ces rapports sociaux sont artificiels et malsains. L'école catégorise les jeunes. Ils y

vivent des rapports faux dans un contexte où l'individualisme, la compétition et la tricherie sont valorisés.»

La circulation des élèves y est strictement contrôlée, ce qui devient une autre source de frustration. «Ils sont obligés de demander l'autorisation d'un adulte pour aller aux toilettes alors qu'on les juge aptes à apprendre des notions beaucoup plus complexes, souligne le professeur. Souvent, ils doivent prendre leur repas en silence. Les petits ne peuvent se défouler qu'à la récréation. La vie scolaire est organisée pour les adultes au détriment des besoins des enfants. Je ne vois pas en quoi des règles moins rigides menaceraient le système d'éducation.»

On impose aussi un rythme d'apprentissage aux écoliers. Pour Charles E. Caouette, «cette approche, centrée sur l'enseignement, engendre l'intolérance. Au lieu d'enseigner aux enfants le respect des autres, on étiquette les types d'intelligence, la créativité et la marginalité. Par exemple, un enfant qui éprouve des difficultés d'apprentissage se retrouvera dans une classe spéciale. On développe l'élite et on classifie les enfants. Rien d'étonnant au fait qu'un petit devienne méprisant envers un écolier sortant un tant soit peu de la norme.»

LA PRÉVENTION

Depuis 1992, un projet dans la région des Laurentides tente de contrer la violence au primaire. «Avec les parents, nous avons organisé des activités métacognitives, explique Pierre Charlebois. L'enfant apprend par lui-même les différentes étapes de travail, l'évalue et essaie de parvenir au but qu'il s'est fixé. Cet atelier augmente l'autonomie de l'élève en classe. On lui fournit aussi des solutions pour résoudre les conflits autrement que par les coups. Nous tentons de briser l'isolement de certains parents par la création de cuisines collectives. En plus de favoriser la communication, celles-ci ont l'avantage d'assurer une saine alimentation à l'enfant et d'augmenter sa capacité de concentration. Cette formule augmente donc les chances de réussite.»

La dernière étape et la plus difficile, selon le professeur, consiste à convaincre les enseignant-e-s de favoriser l'attention chez l'élève. «Il faut les amener à réfléchir à leur rythme d'intervention en classe, souligne-t-il. Il devrait y avoir équilibre entre les silences et les explications. Les enfants devraient avoir aussi davantage de responsabilités. Ils devraient penser à leurs objectifs, aux étapes de réalisation, à l'échéancier et être félicités lorsqu'ils y parviennent.»

D'autres solutions sont mises de l'avant pour prévenir le racisme, l'intolérance, etc. «Hélas, ces programmes sont peu efficaces parce qu'ils ne touchent pas — ou pas assez — à l'estime et à l'expression de soi, signale Louise Courtemanche. Un enfant qui manque de confiance en lui ne sera pas capable d'exprimer son désaccord verbalement. Il aura recours à la force pour résoudre ses conflits. C'est le seul outil qu'il possède.»

TOLÉRANCE ZÉRO

À l'école primaire Saint-Pierre-Claver, l'an dernier, les élèves défiaient les règlements. «La direction a dû serrer la vis pour arrêter les nombreuses bousculades pendant les récréations, souligne France Laurent, psychoéducatrice. Les enfants manquaient d'encadrement. On les laissait trop à eux-mêmes. Grâce à la collaboration du mouvement Desjardins, nous avons adopté un programme de tolérance zéro. Des projets pour qu'ils apprennent à parler de leurs problèmes ont été mis sur pied. Un budget spécial nous a aussi permis d'acheter des jeux pacifiques comme des cerceaux et des ballons pour les occuper.»

La situation s'était aussi dégradée pendant les dîners. «Les petits se chamaillaient. Le repas se déroulait dans une cacophonie indescriptible, ajoute France Laurent. Nous avons favorisé leur participation en nommant un responsable par table. Les tables ont aussi été disposées de façon à ne pas être trop rapprochées les unes des autres. Les enfants ont besoin de leur espace vital.»

C'est aussi l'opinion de Caroline Guay, directrice à l'école primaire Louis-Hippolyte-Lafontaine, qui croit que les conflits sont plus susceptibles d'apparaître lorsque les enfants n'ont pas leur territoire. «Il faut tracer des limites à l'intérieur desquelles chaque classe peut jouer. Nous devons aussi organiser des jeux et les faire participer, histoire de prévenir les bagarres. Cette stratégie s'est avérée adéquate à 98 %. Les enfants ne sont pas méchants. Nous faisons en sorte qu'ils investissent leur énergie de manière positive, la violence étant une forme d'énergie mal investie.»

À L.-H.-Lafontaine, la direction a aussi mis sur pied une activité de cinéma. Tous les écoliers de l'établissement sont engagés dans la réalisation d'un vidéo. «Ce projet pédagogique développe leur esprit critique face aux médias», note Caroline Guay. Pour mener à terme ce projet pédagogique unique au Québec, l'école bénéficie de l'appui de plusieurs parents qui travaillent en art ou en communication.

Certains attribuent la violence dans les écoles primaires à des parents trop permissifs et à un laxisme de la part des enseignant-e-s. Nostalgiques, ils se remémorent les années cinquante, lorsque les enfants obéissaient au doigt et à l'œil. «Ils oublient que sous cet ordre apparent se camouflait souvent une violence beaucoup plus grande, remarque Madeleine Fafard, enseignante en sixième année à l'école L-H.-Lafontaine. Plusieurs abusaient de leur autorité et adoptaient une attitude moyenâgeuse. Nous avons appris à être compréhensifs, les profs comme les parents, et à discuter avec les enfants de leurs problèmes.»

Si l'indiscipline au primaire provoque le phénomène de gang, Charles Caouette s'insurge contre l'étiquette négative qui l'accompagne inévitablement. «Ce phénomène répond à un sentiment d'identification normal en réponse à l'isolement subi à l'école. On projette aux petits nos peurs d'adultes en oubliant que ces relations sont positives lorsqu'elles sont bien dirigées. Pour s'en convaincre, examinons les rapports privilégiés établis dans les troupes de théâtre, les radios étudiantes ou les activités de

plein air», conclut-il. Reste à savoir s'il faut modifier le système scolaire lui-même pour prévenir les échecs et le décrochage d'enfants victimes de difficultés.

LE DÉCLIC : UNE ÉCOLE DE DERNIER RECOURS

Quand Marc-André est arrivé à l'école Le Déclic, son comportement frisait la psychose. Dépassant les autres d'une tête, ce grand garçon de 10 ans faisait la loi en secouant ses pairs comme des pommiers à la moindre frustration. Généreux, il partagait aussi ses repas avec un ami invisible. Deux ans plus tard, Marc-André réintégrait les classes normales. S'il se démarquait de la norme par son âge et sa conduite un peu bizarre, d'excellentes notes et une agressivité maintenant gérée lui permettaient de fonctionner.

Avec une capacité de 36 élèves, Le Déclic est une école primaire de la Rive-Sud de Montréal qui dessert le territoire de sept commissions scolaires. Elle n'accepte que les élèves de 6 à 13 ans très perturbés et souffrant de graves problèmes de comportement. Malgré une intelligence dans la moyenne, ils ont été chassés des classes spécialisées qui ne pouvaient pas leur donner le soutien nécessaire. Sans Le Déclic, ces petits Hulk prendraient le chemin des centres d'accueil fermés ou de l'enseignement individualisé à la maison. «Seuls les enfants auxquels nous pouvons enseigner quelque chose sont admis, mentionne Pierre Bourque, le directeur. Nous ne sommes pas une garderie. Notre mandat? Les scolariser comme les autres et les réintégrer en classe régulière.»

Un enfant qui arrive à l'école Le Déclic a généralement cumulé de nombreux échecs. «On tente de les valoriser avec des succès, si minimes soient-ils, dit Pierre Bourque. Ces enfants sont capables de réussir, mais ils manquent de motivation : l'école ne répond ni à leurs attentes ni à leurs intérêts. L'équipe veut leur donner une image positive de l'enseignement. Pour y parvenir, elle essaie de soutenir leur attention en leur apprenant à compter au moyen des dinosaures, par exemple. Nous les gratifions aussi en leur donnant des autocollants, etc. Nous nous servons de leurs goûts pour aller les chercher.»

Bien entendu, la tâche des enseignant-e-s n'est pas de tout repos. Les enfants les testent, veulent voir jusqu'où ils peuvent aller. Certains enseignant-e-s ont esquivé des chaises, des livres, des cahiers, ont essuyé des coups de poing et des coups de pied ou se sont fait mordre et griffer. Souvent, les injures pleuvent. «Nous devons composer avec n'importe quelle situation, mentionne l'enseignante Geneviève Tardif. Lorsqu'il y en a un qui est en crise, je le confie immédiatement au psychoéducateur. C'est le seul moyen de garder le contrôle sur les cinq autres, qui risqueraient autrement de s'en mêler.»

Au Déclic, le ratio est de un professeur et de un éducateur spécialisé pour six élèves alors qu'il est de un enseignant pour 12 dans une classe spécialisée. Les profs ont tous une solide carapace. «Le stress est évacué au moyen de l'humour, ajoute-t-elle. Notre équipe est très unie. On se serre les coudes et on communique beaucoup. C'est une bonne chose. Lorsque ma journée de travail est terminée, mes problèmes ont été réglés à l'école. Je ne les amène pas à la maison.»

Puisque ces enfants ont un faible seuil de tolérance, l'aménagement des classes est bien particulier. Ici, les bureaux ne sont pas sagement alignés en rangs d'oignons. Curieusement, les six pupitres disposés en cercle font face au mur. Une cloison de tissu isole chaque enfant. «Ce sont les enfants eux-mêmes qui l'ont voulu, dit Pierre Bourque. En ne se voyant pas, ils évitent de "s'achaler". Par ailleurs, ces séparations ont un effet sécurisant. Chacun travaille à l'intérieur de son petit territoire, décoré selon ses goûts.»

On remet ces Rambo en puissance dans le droit chemin en leur apprenant à contrôler leurs réactions et à trouver d'autres solutions que la violence pour exprimer leur frustration. La réussite dépend en grande partie de la collaboration des parents, selon le directeur. «Chaque enfant a son agenda, qui relate ses bons et ses mauvais coups. Il doit le faire signer quotidiennement par un parent. Malheureusement, certains parents, aux prises avec un autre enfant mésadapté, ont démissionné. Ils ont tendance à nous refiler le problème.»

LA RÉINTÉGRATION

De 30 % à 40 % des élèves du Déclic vont s'en sortir. Plus un enfant est jeune, meilleures sont les chances de réussite. «Lorsqu'un gamin arrive à la fin du primaire, nous n'avons pas le temps de faire le nécessaire pour le réintégrer avant le secondaire, explique Michel Leblanc, psychoéducateur. Il devra poursuivre sa scolarisation dans une autre école de dernier recours, soit l'école Hélène-de-Champlain, l'équivalent du Déclic mais de niveau secondaire. En plus de ses autres problèmes, le jeune sera aux prises avec les conflits propres à l'adolescence. Les probabilités qu'il parvienne à compléter ses études sont minces.»

La durée moyenne d'un séjour au Déclic est de deux ans. Après cette période, l'élève a généralement le bagage intellectuel et social nécessaire pour retourner soit dans une école «régulière» ou, au pis aller, dans sa classe spécialisée. Pour son bien, il devient souvent préférable de prévoir une solution particulière. «Parfois, la direction refuse de l'accepter. Elle ne veut plus de ce petit monstre qui a tout saccagé sur son passage quand ce ne sont pas les pairs qui l'attendent de pied ferme. Nous tentons alors de trouver une autre école.»

L'enfant peut lui-même redouter la réintégration. Michel Leblanc se remémore le jeune Antoine, qui s'était parfaitement adapté jusqu'au jour où il lui a parlé de son départ. «Il s'est mis à me frapper et à m'injurier, raconte-t-il. Il hallucinait et voyait du sang partout. J'ai dû le retourner chez ses parents pendant une courte période. On ne pouvait rien faire pour lui. Lorsqu'il est revenu, il m'a dit : "Michel, la prochaine fois que tu voudras m'intégrer, ne me le dis pas. Ça me fait trop peur."» Michel Leblanc n'a donc pas prévenu Antoine le matin où il est allé le reconduire par la main dans une école «régulière».

VOS CONDISCIPLES VOUS REPRÉSENTENT

Le 5e congrès biennal de l'AGEEFEP a élu plusieurs dizaines de représentant-e-s étudiants dans les différents conseils de programmes de la Faculté de l'éducation permanente. Comme l'indique la liste ci-dessous, un certain nombre de postes restent cependant à pourvoir. Les personnes intéressées à occuper l'un de ces postes peuvent soumettre leur candidature en composant le numéro

842-3678.

Famille Santé, affaires sociales et intervention

Criminologie :
Mme Diane Choinière
Mme Carole Gagné
Mme Géraldine Lamour
M. Gaëtan Lévesque

Études de l'environnement: M. Richard Guèvremont

Gérontologie: **4 postes vacants**

Gestion des services de santé:
M. Paul Campeau
Mme Lorraine Desjardins
Mme Isabelle Gendron
un poste vacant

Intervention multiethnique:
M. Jacques-Gérard Dorzin
M. Pierre Ménard
M. Samsith So
M. Bernard Vadnais

Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention:
M. Claude St-Onge
3 postes vacants

Toxicologie éco-industrielle: M. Frédéric Bourbeau

Toxicomanies:
Mme Aline Azran
M. Hans Ramirez
M. Denis Tremblay
M. Sylvain Verville

Famille Travail, Gestion et Droit

Droit:
Mme Maryse Benhoff
Mme Ann-Julie Fortier
Mme Nathalie Goguen
M. Richard St-Germain

Relations industrielles:
M. André Charbonneau
Mme Sylvie Charbonneau
Mme Ginette Gauthier
Mme Nathalie Lefrançois

Famille Travail, Gestion et Droit (suite)

Santé et sécurité du travail:
Mme Lucie Bouthat
M. André Charbonneau
M. Jean-Pierre Dion
Mme Chantal Laliberté

Famille Communications appliquées

Animation:
Mme Dominique Bélanger
M. Ronald Caron
Mme Sylvie Lessard
M. Réal Travers

Créativité:
Mme Christine Maltais
3 postes vacants

Études individualisées:
Mme Lise Audet
Mme Ghislaine Chabot
2 postes vacants

Information et journalisme: **4 postes vacants**

Publicité:
M. André St-Cyr
M. Stéphane Thouin
2 postes vacants

Recherche documentaire et rédaction française:
M. Normand Bélisle
3 postes vacants

Relations publiques:
M. Gilles Brière
Mme Sophie Laroche
Mme Claire St-Georges
un poste vacant

Traduction:
Mme Madeleine Dubé
Mme Danielle Rainville
Mme Marie-Annick Thabaud
un poste vacant

Note : Une session de formation à l'intention des représentant-e-s de certificat aura lieu le 30 janvier prochain.
Pour information : 842-3678

Jacques Grand'Maison :
pour une société qui renoue avec ses dimensions initiatiques

«Nous n'avons pas produit la grande étude qui deviendra une bible. Nous connaissons bien les limites de nos rapports. Ils peuvent cependant constituer des outils relais permettant aux gens de se mettre en marche sans nécessairement reproduire ce que nous avons fait. Nous souhaitons inculquer le goût de la recherche-action par des outils de compréhension d'un milieu et ce, dans un processus de transformation. Si nous ne nous rendons pas là, nous considérerons avoir raté notre coup.»

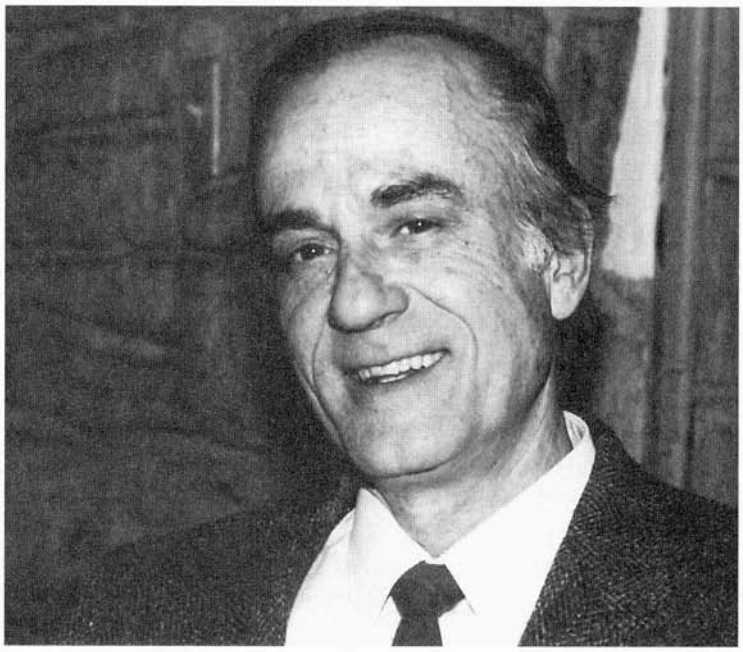

M. Jacques Grand'Maison

André Giroux

Ainsi s'exprime M. Jacques Grand'Maison, professeur à l'Université de Montréal et directeur de la recherche qui a conduit à la publication d'*Une génération bouc émissaire : enquête sur les baby-boomers*, un livre qui a connu un retentissement certain dans l'opinion publique québécoise. Pour M. Grand'Maison, c'est à partir de leur propre plafonnement que les chercheurs ont décidé d'agir : «Nous faisons le pari de modifier la logique d'un certain professionnalisme, que ce soit dans le domaine pastoral, éducatif ou social. Nous souhaitons renverser la lunette d'approche avec la prise de conscience que nous arrivons tous à un certain plafonnement. Nous ne savions plus où les gens en étaient rendus et nous cherchions à comprendre d'où vient cette méfiance envers l'ensemble des intervenants que nous sommes.» Cette suspicion, l'équipe de M. Grand'Maison l'a trouvée dans le sentiment de plus en plus aigu, chez la majorité silencieuse, de ne pas avoir de véritable poids dans les choix collectifs, si ce n'est à l'occasion des élections. On vise ici non seulement les hommes politiques, mais aussi les médias, les experts et l'ensemble des leaders d'opinion.

Cette absence des gens dans un grand nombre de débats publics peut provoquer des résultats imprévus. Ainsi, les auteurs ont décelé un fort potentiel de conflit de générations. Paradoxalement, ce constat, qui constitue l'une des pierres d'assises des conclusions de la recherche, ne faisait pas partie des hypothèses de départ; même qu'aucune n'allait dans ce sens à l'origine. Ce qui amène le sociologue à

tracer un parallèle avec la Révolution tranquille : «Basée sur une société et une économie d'austérité, la chrétienté ne cadrait plus avec la prospérité de l'après-guerre. Les dirigeants du temps n'ont pas vu les grands déplacements souterrains de millions d'individus. Les pouvoirs religieux, clérical et politique étaient devenus lourds, et il fallait leur donner un grand coup pour entrer dans la modernité. Jusqu'à récemment, on ne s'était pas donné d'outils pour mesurer ces évolutions du Québec profond.»

L'accueil des résultats de cette recherche fut tout aussi inattendu. Principalement destiné au diocèse de Saint-Jérôme, le rapport de recherche s'est rapidement retrouvé sur la liste des best sellers. Cet accueil s'est cependant doublé d'une ambivalence certaine : «Je suis très étonné de l'intérêt que nous avons suscité, admet M. Grand'Maison. Ça nous échappe totalement. C'est comme si l'on avait touché des cordes sensibles. En même temps, on sent une grande ambivalence chez ceux que nous avons rencontrés. Nous avons montré les tendances sans complaisance, qu'elles soient positives ou régressives. Plusieurs personnes se reconnaissaient, mais en étaient bouleversées, d'où l'ambivalence. Certains disaient : "Moi, je n'en prends plus!"; d'autres affirmaient ne pouvoir y échapper : "Ça me remonte dans la face quotidiennement, aussi bien prendre le bœuf par les cornes" comme on dit dans le langage populaire.»

Les membres de l'équipe de recherche se sont aussi sentis contestés : «Nous étions nous-mêmes remis en cause, et certains deuils ont été difficiles à franchir, avoue Jacques Grand'Maison. Il nous a fallu apprendre à mieux tenir compte du message des autres, de leurs émotions, de leur expérience et de leur compréhension de leur propre situation. Les chercheurs n'ont cessé de vérifier et de revérifier leurs observations et analyses dans de fréquents retours sur le terrain. Au bilan, l'équipe considère cette expérience libérante. On ne pense plus de la même façon, on ne travaille plus de la même façon.»

Les projets ne manquent pas pour l'équipe de recherche, qui se veut tournée vers l'action. Il y en a 25 sur la table présentement. «Nous préparons pour l'an prochain des outils de travail qui permettront aux gens de s'approprier et de réinventer pour eux-mêmes la démarche que nous avons empruntée», signale-t-il. Impressionnée par le nombre de personnes avouant se sentir impuissantes parce qu'elles ne saisissent pas les enjeux actuels, l'équipe de recherche veut leur proposer des moyens de mieux connaître leur milieu afin d'y retrouver un certain pouvoir. «Lorsqu'on nous dit : "Je ne comprends plus rien à ce qui se passe, je me sens impuissant", le message est clair, estime le professeur en études pastorales. Les leaders ou les gens qui ont un souci éducatif doivent se rendre compte que la compréhension devient autre chose qu'un besoin intellectuel, c'est un enjeu vital.»

Cet enjeu est lié à un axe de problématisation et de pratique qui transcende l'ensemble de la recherche, car il touche à la transmission intergénérationnelle. «Je ne sais plus quoi transmettre à mes enfants» compterait parmi les commentaires fréquents. «L'une des utopies des années soixante-dix voulait que personne ne transmette rien à personne, rappelle Jacques Grand'Maison. On a identifié la transmission à la reproduction des valeurs et des attitudes traditionnelles. Comme on ne voulait plus de ces dernières, on a rejeté l'idée même de la transmission. Bien comprise, celle-ci permet pourtant d'assumer notre héritage tout en rejetant certains aspects. Elle rejoint aussi la fonction d'autorité nécessaire à la construction d'un jeune, y compris dans une démarche critique et de contestation. Les jeunes nous ont plus affirmé leur besoin de sécurité que de liberté. Ils ne sentent plus les balises dont ils ont besoin pour se forger une individualité propre.»

«La transmission peut s'inscrire dans un processus de choix et de rupture pour intégrer des valeurs nouvelles, poursuit-il. Il ne s'agit pas de remettre en cause celles de la modernité, dont la liberté, l'autonomie, l'expressivité et la créativité. C'est plutôt leur dégradation qui m'inquiète. Nous avons aussi besoin de valeurs comme la durée, la cohérence et la persévérance. L'idéologie du présent traverse beaucoup d'entrevues que nous avons faites; les gens rejettent le passé et n'ont plus confiance en l'avenir. Pourtant, les défis que nous affrontons demanderont du temps et de la ténacité, car il n'existe plus de solutions faciles et rapides. Si on admet que les questions sont profondes, les solutions ne seront pas des recettes. On doit aussi se demander ce qu'on peut faire maintenant. Dans les écoles, par exemple, allons-nous mettre en place un programme de prévention de la violence, un autre sur la drogue, un troisième pour contrer le décrochage scolaire, ou plutôt tenter de trouver des projets mettant en œuvre la dimension initiatique, celle qui permet la construction personnelle, sociale, morale, culturelle et spirituelle des jeunes, ainsi que le sens de la transmission que doivent assumer les adultes?»

Trop complexes, ces projets? Pas nécessairement. Jacques Grand'Maison donne l'exemple d'une enseignante de mathématiques qui passionne ses élèves. Elle reçoit les cas les plus difficiles, mais leur explique l'importance et le sens de sa matière. «C'est une adulte qui a une philosophie de la vie et à qui les jeunes s'identifient, indique-t-il. Elle les met au défi de réussir. Nous dirions la même chose de mouvements de jeunesse ou d'expériences sociales altruistes qui ont eu un impact initiatique marquant pour la vie. Plusieurs interviewés, jeunes et adultes, nous l'ont signifié clairement. Il me semble important de choisir des projets de société qui auront ces dimensions initiatiques.»

Enfin, le sociologue en appelle à l'action : «Si nous ne travaillons même pas aux problèmes que nous pouvons résoudre maintenant, comment pourrons-nous nous attaquer aux problèmes auxquels nous ne pourrons apporter de solution qu'à plus long terme? Plutôt que d'attendre que pourrissent les problèmes, je préfère que nous ayons une opération vérité, mais qui s'adresse au meilleur de ce nous portons en nous-mêmes. Si nous n'arrivons pas à rebondir, je sens monter deux grandes tentations qui sont à l'extrême, mais qui au fond se ressemblent : une société qui s'enfonce dans la déprime et la morosité ou une société qui opte pour le *law and order*.»

La pression s'accentue pour une plus grande transparence dans la gestion des universités

En vertu d'une loi québécoise adoptée et sanctionnée le 15 juin dernier, toutes les universités du Québec devront pratiquer au cours des prochaines années une importante compression de leurs diverses catégories de personnel. Qui plus est, les recteurs des universités devront se présenter une fois par année devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale afin de rendre compte de leurs efforts en ce sens et de répondre de leur gestion. En ce qui concerne plus particulièrement l'Université de Montréal, divers groupes, dont l'AGEEFEP, ont par ailleurs fait appel à la loi sur l'accès à l'information pour obtenir des renseignements précis sur la rémunération et les bénéfices divers des cadres supérieurs de l'établissement. Même s'il n'existe pas de lien direct entre ces deux initiatives, celles-ci s'inscrivent dans un mouvement qui se dessine pour réclamer des universités une plus grande transparence de leur gestion des fonds publics.

M. Henri-François Gautrin

Claude Garon

Comme l'indique son nom, la *Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (loi 198) comporte deux objets :

1. La réduction de 20 % du personnel d'encadrement d'ici le 1er avril 1996 et cela, sur la base de l'effectif autorisé au 31 mars 1993, ainsi que la réduction de 12 % des autres catégories de personnel d'ici le 1er avril 1998, également sur la base de l'effectif au 31 mars 1993.

2. Une plus grande imputabilité des sous-ministres et des dirigeant-e-s des organismes publics au regard de la gestion administrative.

L'INITIATIVE D'UN DÉPUTÉ

Fait rarissime dans les annales parlementaires, c'est à l'initiative d'un simple député, M. Henri-François Gautrin, le représentant libéral de la circonscription de Verdun, que la loi 198 a été adoptée.

Lui-même professeur à l'Université de Montréal (il a d'ailleurs déjà été président du syndicat des professeurs), M. Gautrin estime que son initiative a été couronnée de succès parce qu'elle répond à une volonté très nette des députés du caucus libéral de passer de la parole aux actes afin d'assainir les finances publiques du Québec. Comme chacun le sait, celles-ci se trouvent dans un piètre état, et, à moins d'un coup de barre marqué, le Québec glisse sur une pente qui pourrait le forcer à consacrer quatre tranches de 20 % de son budget respectivement pour la dette, l'éducation, la santé et l'aide sociale, ce qui lui lais-

serait une marge de manœuvre financière très étroite. Or, de rappeler M. Gautrin, 80 % des dépenses du secteur public, parapublic et péripublic est constitué de salaires. L'équilibre budgétaire de l'État passe donc nécessairement par la diminution du personnel. Globalement, estime le député, il y a nécessité dans notre société de «faire plus avec moins», et c'est à ce défi que nous convie la loi 198.

Le deuxième volet de la loi découle de ce que M. Gautrin considère comme une situation «ridicule», à savoir que seul le ministre est responsable devant l'Assemblée nationale de son ministère et des organismes qui en dépendent. Il n'en sera plus ainsi puisque, en vertu de la loi 198, «un sous-ministre ou une personne exerçant les pouvoirs que la *Loi sur la fonction publique* attribue à un sous-ministre et un dirigeant d'un organisme public [...] sont, conformément à la loi, notamment en regard de l'autorité et des pouvoirs du ministre de qui chacun d'eux relève, imputables devant l'Assemblée nationale de leur gestion administrative». C'est évidemment sur la base de cette partie de la loi que les recteurs paraderont annuellement devant l'Assemblée nationale.

LA CREPUQ FRISSONNE

À propos de la loi qu'il a parrainée, M. Gautrin note aussi que les pourcentages de réduction de personnel ne sont pas aussi élevés qu'ils le semblent *a priori*, car le taux naturel d'attrition pour les années en cause sera de l'ordre de 3,5 % par année. Le législateur a également fait preuve d'un certain réalisme en reconnaissant qu'il ne sera pas possible d'atteindre partout les objectifs de réduction du personnel; des exceptions sont donc possibles selon la loi.

Toujours selon le député de Verdun, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a initialement très mal accueilli la loi 198, et les dirigeant-e-s des universités ont été tentés d'orchestrer une levée de boucliers. La pression se serait cependant atténuée graduellement. Aux recteurs qui se plaignent du sous-financement des établissements universitaires, M. Gautrin rappelle qu'il ont tout intérêt à se présenter en commission parlementaire, où ils auront la possibilité de convaincre les députés et la population de leurs points de vue.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES S'EN MÊLERONT-ELLES?

Les associations étudiantes pourraient également s'intéresser de très près à la loi 198. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ne s'y est pas trompée, elle qui a écrit dans son analyse préliminaire de la loi Gautrin : «Cette loi marque le début de l'imputabilité des recteurs face à la population. Elle inscrit donc le fait que les universités, tant du réseau de l'Université du Québec que du côté des universités autonomes, sont des organismes publics redevables à la population québécoise. Pour les associations locales, cette loi ouvre la porte à la recherche sur la gestion de chaque université. Elle donne également à chaque association l'opportunité de critiquer la gestion interne de son université.»

Cette critique, on peut d'ores et déjà parier qu'elle portera, entre autres, sur le fait que, comparativement à l'Ontario, il en coûte 55 millions de dollars de plus par année pour «administrer» les universités au Québec. L'Organisation nationale universitaire, la coalition étudiante constituée pour s'opposer à une nouvelle hausse appréhendée des droits de scolarité, n'a d'ailleurs cessé d'enfoncer ce clou au cours des derniers mois.

LA LOI D'ACCÈS À L'INFORMATION

Même s'il n'y a pas de lien en les deux initiatives, comme nous l'avons noté d'entrée de jeu, la pression pour une plus grande transparence administrative s'exerce aussi de l'intérieur des établissements, du moins à l'Université de Montréal. En l'espace de quelques mois, des syndicats et des associations étudiantes ont fait appel à la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels* pour obtenir de l'information que l'établissement a traditionnellement considérée comme confidentielle.

L'AGEEFEP, l'association étudiante de la Faculté de l'éducation permanente, fait partie des groupes qui ont recouru à la loi d'accès. Le 5 mai dernier, l'Association a officiellement réclamé de l'information sur les conditions consenties aux principaux dirigeant-e-s de l'établissement, à savoir leurs salaires, avantages sociaux et bénéfices divers, frais de représentation et de voyages, fonds de pension, ententes ou contrats d'engagement, etc.

À la mi-novembre, l'Université n'avait livré que des bribes de l'information demandée. Aussi la Commission d'accès à l'information avait-elle convoqué les deux parties à une audience, qui était prévue pour le 9 décembre dernier. Un commissaire devait alors décider de la légitimité des demandes d'information de l'AGEEFEP.

Dans le giron de l'Université de Montréal, ce n'est pas la première fois qu'on assiste à ce genre d'initiative. Il y a deux ans, un professeur de l'École des Hautes Études Commerciales avait réclamé de l'établissement le même genre de renseignements. La Commission lui avait donné gain de cause et le président, M. Paul-André Comeau, avait tenu dans son jugement un commentaire éloquent : «La loi sur l'accès implique de la part de tous les organismes publics au Québec une modification de certaines habitudes ou pratiques au chapitre de la transparence administrative. Une tradition, voire même une culture interne, comme ce semble être le cas à l'École des Hautes Études Commerciales, ne peut faire échec à la volonté clairement exprimée par le législateur. D'où l'obligation d'adapter ces pratiques aux exigences d'une loi qui impose à tous les organismes publics les mêmes devoirs.»

Montréal, capitale du Canada

PHOTOS : Archives nationales du Canada

Christine Larose

Vous souvenez-vous que, il y a 150 ans, Montréal était le siège du parlement du Canada? C'est l'époque du Canada-Uni, c'est-à-dire de l'union du Bas-Canada et du Haut-Canada. Le 1er novembre 1843, Montréal est donc désignée capitale du Canada. Le gouvernement n'y siégera toutefois que quelques années et il déménagera à la suite d'événements tragiques.

Montréal ne fut pas la seule ville à accueillir le parlement des Provinces-Unies. Sous le régime de l'Union, la capitale du Canada a changé six fois de ville avant de se fixer à Ottawa. On avait même adopté à l'époque le principe de l'alternance du siège du gouvernement!

UN PARLEMENT AMBULANT

Pour comprendre les raisons de ce nomadisme parlementaire, rappelons-nous que la rébellion de 1837-1838 a pour conséquence la subordination du Bas-Canada au Haut-Canada. L'Acte d'Union, en 1840, donne en effet un gouvernement commun aux deux Canada, ce qui n'atténue en rien les fortes tensions à l'intérieur et entre les deux communautés.

Avant la création du Canada-Uni, les entités politiques du Haut-Canada et du Bas-Canada ont chacune leur capitale. Pour le Bas-Canada, c'est Québec alors que, pour le Haut-Canada, il y a déjà eu deux sites différents, Niagara et Toronto. Dans le climat de tension qui règne au lendemain de l'Union, le gouverneur Sydenham, soucieux de ne mécontenter ni les habitants du Haut-Canada ni ceux du Bas-Canada, choisit Kingston comme siège du nouveau gouvernement. Il invoque que cette ville se situe à mi-chemin entre Québec et Toronto. Son choix suscite cependant de nombreuses critiques, dont celles des députés, qui reprochent à Kingston de ne pas être centrale pour la majorité de la population du Canada-Uni; cette ville offrirait beaucoup moins d'avantages que les capitales précédentes.

LE CHOIX DE MONTRÉAL

Le débat se poursuit : le Canada-Uni doit-il se donner une capitale permanente ou pratiquer l'alternance? Dans ce dernier cas, quatre villes sont en lice : Québec, Toronto, Ottawa et Kingston. Finalement, on rejette l'idée de l'alternance, estimée trop coûteuse, et on retient Montréal comme capitale permanente du gouvernement de l'Union, même si la ville n'a montré qu'un intérêt mitigé. Un comité du Conseil exécutif estime que le choix de Montréal atteint l'objectif visé, soit «que la capitale des Provinces-Unies [devait] être placée dans un lieu où les habitants du Haut-Canada [pourraient] efficacement surveiller les affaires de leur commerce maritime et extérieur, et ceux du Bas-Canada, étudier et contrôler la régie intérieure des communications dont ils [partageaient] la dépense, et [s'attendaient] à partager aussi les avantages[1]».

Montréal avait déjà été le siège du Conseil spécial qui avait remplacé la Chambre d'assemblée, dissoute par le gouvernement impérial au lendemain de l'insurrection de 1837. Le château Ramezay l'avait hébergé.

Le choix de Montréal est contesté. Un des membres du comité exécutif, habitant de Kingston, s'objecte ferme-

ment; il démissionne même de son poste en guise de protestation. Le gouverneur général du Canada, Charles Bagot, et son successeur, Charles Metcalfe, souhaitent que Montréal devienne la capitale du Canada-Uni, mais ils craignent que cette relocalisation du siège du gouvernement dans l'est du Canada ne conduise les habitants du Haut-Canada à chercher la dissolution du gouvernement! Cette menace persiste d'ailleurs pendant toute la période de l'Union. Le journal *Montreal Gazette* du 30 août 1843 rapporte un extrait du *Kingston Loyalist* selon lequel le gouvernement jette ainsi une nouvelle pomme de discorde entre le Bas-Canada et le Haut-Canada. Et on ajoute que, si la capitale est transférée au Bas-Canada, l'agitation pour révoquer l'Union ne cessera pas! Après un long débat très animé, l'Assemblée recommande le déménagement du gouvernement à Montréal. Le vote est celui du Bas-Canada, qui a reçu l'appui d'un certain nombre de réformistes du Haut-Canada.

Place d'Youville, le gouvernement loue le marché Sainte-Anne, dont les dimensions et l'aménagement intérieur satisfont aux besoins des parlementaires. L'édifice avait été construit par l'entreprise privée en 1833 selon les plans de l'architecte George Browne. La grande salle publique se trouve au rez-de-chaussée. À l'étage, il y a la Chambre du Conseil législatif, la bibliothèque du Conseil, qui occupe le centre, ainsi que les bureaux du président et des commis. La Chambre de l'Assemblée comporte pour sa part une vaste salle dont les galeries peuvent accueillir plus de 500 personnes.

LE FEU AUX POUDRES

Ça ne fait pas cinq ans que le parlement siège à Montréal qu'un événement met littéralement le feu aux poudres. Le 25 avril 1849, le gouverneur sanctionne une loi d'indemnisation des habitants du Bas-Canada, qui avaient perdu leur maison ou d'autres biens durant les événements de 1837-1838. Cette mesure, même si en sont exclus les exilés et tous les citoyens reconnus coupables de rébellion, déclenche une émeute chez quelque 1 500 tories, très majoritairement anglophones. Il faut dire que la loi d'indemnisation suit de peu le rétablissement du français comme l'une des deux langues officielles du Canada. Dès que l'assemblée a quitté le parlement, des tories en colère s'y précipitent, brisent les fenêtres et défoncent les portes en criant : «Destruction à la Chambre!» Quand tout est saccagé, ils mettent le feu à l'édifice, qui brûle de fond en comble.

Le lendemain, le gouvernement siège dans l'édifice du marché Bonsecours. Ce lieu convient peu aux activités parlementaires si bien que le parlement enménage dans la grande salle d'un théâtre de la Place Dalhousie, le Free Masons Hall. Fin mai, l'agitation n'étant pas calmée à Montréal, la session doit être prorogée. Quelques mois plus tard, on en conclut que Montréal ne convient pas comme capitale et on décide du transfert à Toronto jusqu'à la fin de la session puis à Québec pour les quatre années suivantes. Montréal reprendra possession du terrain et fera reconstruire le marché Sainte-Anne quelques années plus tard.

L'année n'est pas terminée que paraît une brochure intitulée *Notice sur la destruction des archives et bibliothèques des deux Chambres législatives du Canada lors de l'émeute qui a eu lieu à Montréal le 25 avril 1849*. Cette publication, qui ne porte aucun nom d'auteur, veut informer la population sur l'étendue de la perte de deux riches bibliothèques du pays. Elle dresse aussi un inventaire sommaire de leur contenu et elle estime leur valeur financière afin de tenter de les reconstituer. Au moment de leur destruction, ces bibliothèques réunissaient environ 22 000 volumes, dont des ouvrages précieux portant sur la législation, la littérature, les sciences et les arts. Il y avait également des collections que l'on avait mis plusieurs années à constituer, comme celle sur l'histoire de l'Amérique. Tout ce qui existait en fait d'archives et de documents manuscrits avait été détruit. Il ne restait que les archives de la Législature du Bas-Canada de 1791 à 1837, qui étaient demeurées au Palais législatif, à Québec, faute d'un local convenable.

L'idée de faire alterner la capitale du Canada-Uni entre Québec et Toronto refait surface à la suite de la destruction de l'édifice parlementaire par les émeutiers. Cependant, on constate après quelques années que l'alternance présente de nombreux inconvénients et cela, malgré la volonté de plaire à la fois aux habitants du Bas-Canada et à ceux du Haut-Canada. Il semble même que cette alternance a mécontenté le majeure partie de la population! En 1856, les députés se sont entendus sur la nécessité d'établir une capitale permanente, mais ils ne peuvent convenir d'une ville. En désespoir de cause, le gouverneur demande à la reine d'effectuer ce choix. L'élue est Ottawa. Le gouverneur doit toutefois faire face une nouvelle fois au mécontentement de nombreux députés et citoyens du Bas-Canada, auxquels il offre, pour les apaiser, d'installer le gouvernement à Québec jusqu'à ce qu'Ottawa soit prête. Par crainte d'autres remous et pour des contraintes financières, Ottawa est devenue la capitale permanente.

Selon David B. Kinght, auteur du livre *Choosing Canada's Capital*, toutes ces querelles autour du siège du gouvernement du Canada-Uni révèlent des faiblesses fondamentales du système politique. Ces failles ont d'ailleurs amené les hommes politiques à établir un nouveau régime, soit une fédération englobant un territoire beaucoup plus grand.

1. JALPC, Rapport du Comité exécutif sur la question du siège du gouvernement, cité dans Michel Desgagnés, *Les édifices parlementaires depuis 1792*, p. 23.

LE PARTENARIAT ÉDUCATION-TRAVAIL

Nouveau contrat social ou mésalliance?

Dans un contexte de bouleversement planétaire — mondialisation de l'économie, concurrence féroce entre pays et à l'intérieur même des pays, évolution très rapide des connaissances et de la technologie —, comment concilier la formation fondamentale et la formation professionnelle des jeunes de façon à relever l'angoissant défi de leur insertion sur le marché du travail, tout en répondant adéquatement aux besoins de la société? Par un rapprochement entre l'école et l'entreprise, par le partenariat éducation-travail, répond une école de pensée très populaire ces années-ci, qui y voit une sorte de nouveau contrat social. D'autres sont cependant fort sceptiques à cet égard et ils considèrent plutôt le partenariat comme une manifestation de l'idéologie néo-libérale, une mésalliance qui aura pour ultime conséquence d'asservir l'école aux besoins de l'entreprise. Le vrai problème, ajoutent-ils, se trouve plutôt dans la pénurie et la précarisation de l'emploi.

Claude Garon

Pendant deux jours, au congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), une trentaine de spécialistes du Québec et de la France ont débattu le thème en long et en large. De là à dire qu'ils ont épuisé le débat, il y a un pas qu'on ne saurait franchir.

Ardent apôtre du partenariat, M. Jean-Marie Barbier, du Centre national des arts et métiers (CNAM), en France, rappelle que le taylorisme, c'est-à-dire la division du travail instaurée dans l'ère industrielle, ne requérait qu'une faible utilisation des capacités intellectuelles des employé-e-s puisqu'ils exécutaient des tâches clairement définies, simples et répétitives. Pendant toute cette époque, c'est le capital qui constituait la principale ressource de l'entreprise. Or, l'explosion des nouvelles technologies remet en cause ce modèle, car les salarié-e-s doivent dorénavant mettre à contribution toutes leurs ressources cognitives, voire leurs ressources «affectives». Cette mutation fait également en sorte que les ressources humaines ont remplacé le capital comme moteur premier du développement des entreprises et que les employé-e-s sont amenés eux aussi à se préoccuper de la rentabilité de leur entreprise.

Pour M. Barbier, il ne s'agit pas là d'un phénomène strictement économique. Parce qu'elle provoque une redéfinition des rôles des différents acteurs de la production, la mutation en cours touche directement l'«identité» des personnes, et il s'agit là d'un enjeu culturel.

Le directeur du CNAM voit aussi dans le partenariat des avantages pédagogiques certains. Les différentes formules de stages en entreprises, d'ateliers-écoles et d'alternance travail-études ont en commun de s'inspirer de la «pédagogie par projet». Alors que l'enseignement traditionnel repose essentiellement sur l'énonciation de savoirs, cette pédagogie part de situations réelles. Dans un tel contexte, le savoir s'acquiert dans le processus de résolution de problèmes concrets. Comparativement à l'enseignement traditionnel, la pédagogie par projet est particulièrement utile pour des clientèles réfractaires à l'école traditionnelle, tels les décrocheurs et les chômeurs de longue durée.

M. Barbier admet volontiers que le partenariat ne constitue pas une panacée et, en particulier, qu'il ne résout pas totalement les rapports de pouvoir entre les partenaires. Cela dit, il croit aussi qu'il faut se méfier de l'ethnocentrisme de l'école et de sa tendance à vivre en vase clos.

L'EMPRISE ÉTATIQUE SUR L'ÉCOLE

Sur ce dernier aspect, le point de vue de M^me^ Danielle Zay, de l'Université de Paris-VIII, est particulièrement éclairant. M^me^ Zay rappelle en effet que, historiquement, l'école républicaine française s'est érigée contre l'Église, contre les notables et contre le droit du père à faire travailler ses enfants. Cela explique que l'école soit fermée sur elle-même et relativement imperméable aux influences de l'extérieur.

Quoique de façon fort différente, le système scolaire québécois se caractérise également par l'emprise étatique. Il n'en a pas été tou-

jours ainsi, souligne M. Carol Landry, de l'Université du Québec à Rimouski. Les premières écoles techniques créées au Québec — on pense ici au Montreal Mechanic Institute en 1828 et au Montreal Technical Institute en 1906 — étaient des établissements privés d'inspiration britannique. Il y a eu bon nombre d'initiatives similaires à cette époque et il s'agissait dans certains cas de véritables partenariats locaux. M. Landry donne l'exemple de la première école francophone d'arts et métiers, qui a été créée en 1926 à La Tuque, et qui a résulté de l'effort conjugué du curé, du maire, du député, de la chambre de commerce et de la population.

Toujours selon M. Landry, diverses mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec entre 1926 et 1959 ont eu pour effet d'accroître peu à peu l'emprise de l'État sur le système scolaire. La réforme de l'éducation des années soixante a confirmé cette tendance en concentrant tout le processus décisionnel au ministère de l'Éducation. En intégrant l'enseignement technique, les nouvelles écoles polyvalentes ont pour ainsi dire consacré la rupture entre le monde de l'éducation et celui du travail.

Plus globalement, invoquent les gens qui y sont favorables, le partenariat répond donc à de nouvelles exigences du monde contemporain; il marquerait également le passage d'une société conflictuelle à une société consensuelle.

DEUX VOIX DISCORDANTES

Dans le chœur favorable à un rapprochement entre les mondes du travail et de l'éducation, deux voix discordantes se sont fait entendre, celles de MM. Claude Laflamme et Antoine Baby, respectivement de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval.

Affirmant d'emblée qu'il n'existe «aucune étude démontrant que le système d'éducation forme mal la main-d'œuvre», M. Laflamme souligne que l'idée sous-jacente au projet de partenariat est celle de l'«employabilité». Or, cette dernière va toujours dans le sens des intérêts de l'entreprise et non de ceux de la formation. «Sert-on vraiment les besoins des jeunes quand, à la limite, c'est l'entreprise elle-même qui pourrait sélectionner les candidats à la formation?» s'interroge M. Laflamme.

Dans son esprit, le partenariat n'est de surcroît qu'une «bébelle» alors que les vrais problèmes concernent plutôt la tertiarisation de l'économie, le chômage et la précarisation de l'emploi. Le professeur de l'Université de Sherbrooke affirme en effet que nous sommes en crise économique depuis 15 ans et que cette crise s'inscrit dans un processus «fracassant» de restructuration économique mondiale, où «l'éducation ne sert que de bouc émissaire».

Jusqu'à récemment, rappelle M. Laflamme, le capitalisme était nationaliste, car il avait besoin de protéger le marché national pour se développer. Le phénomène de la mondialisation de l'économie s'est amorcé au moment où les marchés intérieurs n'ont plus été suffisants pour assurer le développement des entreprises. La mondialisation de l'économie, c'est aussi la mondialisation de la formation et de la main-d'œuvre. En ce sens, l'esprit même du partenariat consiste à mettre l'école au service de l'économie en général et de l'industrie en particulier. Au Québec, cette idéologie néolibérale est d'ailleurs partagée par les deux grands partis politiques.

La précarisation de l'emploi, une tendance généralisée dans tous les pays industrialisés, n'est pas le fruit du hasard; elle découle d'une politique de flexibilité pratiquée par les entreprises. La logique de la formation, elle, est tout autre, comme le souligne M. Laflamme : «On oublie que l'enseignement n'a pas pour fonction principale de former la main-d'œuvre. L'école vise plutôt à cultiver les gens, à les former intellectuellement, à leur inculquer l'esprit critique, somme toute, à les désaliéner.»

UNE IDÉOLOGIE NÉO-LIBÉRALE

M. Antoine Baby, son collègue de l'Université Laval, amorce le sujet sur le mode ironique : «Avec le partenariat, nous voilà donc une fois de plus les fesses dans un pantalon qui n'a pas été dessiné pour nous.» Sa thèse? «Le partenariat enferme l'école dans le cadre très restreint d'une problématique instrumentaliste qui n'est pas compatible avec la mission élargie et moderne de l'école occidentale. Dit en termes plus simples, cela signifie que l'école occidentale moderne a bien d'autres chats à fouetter que de tout miser dans le profilage d'une main-d'œuvre immédiatement consommable et jetable après usage.»

À son avis, ce n'est surtout pas le moment pour l'école de se rapprocher de l'entreprise, car cette dernière, qui se trouve dans un piteux état, a bien davantage la tête à la productivité, à la concurrence et au libre-échange qu'à la pédagogie et à la formation.

Tout comme son collègue de l'Université de Sherbrooke, M. Baby situe le partenariat dans le contexte du désengagement de l'État, de la mondialisation de la production et du développement des nouvelles technologies informatiques (NTI). Ce dernier point est particulièrement crucial, selon le professeur de Laval, car «restructurer les entreprises, cela veut dire remplacer le travail salarié par la machine dans toute la mesure du possible et, pour le reste, voir à la constitution d'une main-d'œuvre flexible qui n'est rien de plus que ce que Marx appelait une "armée de réserve". Cette armée de réserve, on la veut aujourd'hui taillable et corvéable à souhait, sans permanence ni sécurité, précaire, souple, pas vindicative et disponible. Bref, non syndiquée.»

M. Baby cite en particulier les travaux d'André Gorz, dont les chiffres sont tout à fait effarants. Dans un ouvrage publié en 1983, intitulé *Les chemins du paradis ou l'agonie du capital*, cet auteur affirme en effet que, dans la période de 1955 à 1960, un investissement de 100 milliards de marks dans l'équipement industriel en Allemagne créait deux millions d'emplois. Entre 1960 et 1965, le même investissement ne créait plus que 400 000 emplois. La tendance n'a cessé de se confirmer : dans les cinq années suivantes, cet investissement de 100 milliards de marks supprimait

100 000 emplois et, entre 1970 et 1975, ce sont 500 000 emplois qui étaient ainsi éliminés. «Dans ce contexte, se demande le professeur, qu'adviendra-t-il du travail humain rémunéré comme seule ou principale source de subsistance pour tous les êtres humains qui ne sont pas propriétaires des moyens de production? [...] Nous nous acheminons inéluctablement vers une situation où il y aura de moins en moins de travail salarié disponible, du moins de travail "suffisamment salarié et suffisamment stable" pour assurer une existence convenable.»

Parce qu'elles évoluent très rapidement, les nouvelles technologies informatiques posent avec acuité le problème de la longévité des emplois et, par conséquent, de l'obsolescence rapide de la formation. Une étude réalisée en 1985 par un chercheur du Massachusetts Institute of Technology a ainsi démontré qu'entre 8 % et 10 % des emplois disparaissent chaque année aux États-Unis. «Conséquemment, rappelle M. Baby, l'économie américaine doit remplacer 50 % de ses postes de travail tous les cinq ans et ce, simplement si elle veut maintenir constant le niveau de l'emploi.»

Manifestement, nous sommes loin du compte, et le transfert prévu des emplois du secteur secondaire au secteur tertiaire n'a jamais eu lieu. Le journaliste S.C. Gwymne, de la revue *Time*, rappelait ainsi qu'en 1991 «40 % de la population active des États-Unis était faite de travailleurs à emplois précaires ou de travailleurs qui, découragés par des échecs répétés, avaient cessé de chercher du travail». Cette fois, ce ne sont plus les travailleurs industriels qui sont frappés de plein fouet mais bien les employés de bureau.

La situation ne serait guère plus rose au Canada, selon M. Baby : «Au Canada, on estimait à 20 % la perte totale des emplois disponibles dans le secteur des cadres intermédiaires des services pour la période 1990-1992 alors que, dans l'ensemble des pays industrialisés, on s'attend à ce que, au cours des dix prochaines années, le nombre d'emplois disponibles dans ce secteur connaisse une diminution de l'ordre de 40 % à 70 %. Tertiarisation, mon œil! Certains économistes plus éveillés parlent même des cadres intermédiaires des services comme d'une espèce en voie de disparition.»

Ce que l'on appelle la mondialisation de la production comporte également des effets pervers qui posent de graves problèmes éthiques. M. Baby donne à ce sujet l'exemple de la multinationale de chaussures de sport Nike's, qui a complètement quitté les États-Unis entre 1982 et 1989, faisant ainsi disparaître plus de 65 000 emplois qui étaient rémunérés au taux horaire de 6,97 $ l'heure. Toute la production a alors été transférée en Corée, où les salaires étaient évidemment bien inférieurs. À la fin de la décennie quatre-vingt, le mouvement syndical coréen était toutefois très dynamique et menaçait de s'implanter dans les usines de Nike's. L'entreprise n'a fait ni une ni deux, et elle a transféré toute sa production en Indonésie, où elle emploie principalement des femmes venant des campagnes qu'elle rémunère au tarif horaire de... 14 cents, soit sept fois moins qu'en Corée. Inutile de dire que les chaussures Nike's ne se vendent pas moins cher qu'auparavant. Quant aux travailleuses indonésiennes, ce salaire leur procure un revenu inférieur à ce que le gouvernement indonésien considère comme le minimum vital; il suffit à peine à se payer une cabane sans eau courante et sans électricité.

Est-il besoin de dire que, dans cette perspective, le partenariat éducation-travail n'a rien d'un nouveau contrat social et tout d'une mésalliance.

Université de Montréal
Services aux étudiants

pour faire le point

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Service d'orientation et de consultation psychologique

Les ressources

- des psychologues
- des conseillers d'orientation
- des conseillers en information scolaire et professionnelle

et

- des ateliers de développement personnel et d'aide à l'apprentissage
- des publications
- *Vies-à-vies*, un bulletin d'information et de réflexion
- un centre de documentation regroupant les annuaires des universités à travers le monde ainsi que des documents et des bases de données sur les professions (Repères), les cours et les programmes offerts à l'UdeM (UdeMATIK) et les stages à l'étranger (Séjours).

Tous ces services sont offerts tout au long de l'année tant aux étudiants qu'aux employés de l'UdeM et au public. Pour les consultations psychologiques, la priorité est toutefois donnée aux étudiants de l'UdeM pendant l'année scolaire.

SOCP
Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit
3e étage
(métro Édouard-Montpetit)

343-6853
consultation psychologique
et orientation

343-7890
information scolaire
et professionnelle

En 30 ans, Québec et Ottawa sont passés de la notion d'éducation permanente à celle de formation de la main-d'œuvre

Sur une période de 30 ans, les gouvernements fédéral et provincial sont peu à peu passés d'une notion très large d'éducation permanente, fondée sur les besoins des personnes et la gestion de la demande, à une notion beaucoup plus étroite de formation de la main-d'œuvre, basée sur les besoins de l'entreprise et la gestion de l'offre. Cette tendance est intimement liée à l'évolution de la société canadienne et québécoise, qui a substitué le credo néo-libéral aux idéaux de la social-démocratie à compter des années quatre-vingt.

Claude Garon

Tel est le point de vue que M. Pierre Paquet, responsable de recherche au Bureau d'études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, a exposé au congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Il participait alors à l'atelier portant sur le partenariat éducation-travail, et son texte s'intitulait *L'évolution des politiques canadiennes et québécoises de formation des adultes depuis 1960.*

DU TRAVAIL POUR TOUS

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, de rappeler M. Paquet, il y a consensus parmi les sociétés industrielles : les inégalités sociales constituent la plus grave menace à la stabilité sociale; en conséquence, il faut viser le plein emploi et assurer aux gens un minimum de protection sociale. Il dit ainsi : «On prétendra atteindre ces deux objectifs en stimulant la croissance (la consommation et les investissements) et en confiant à l'État un rôle de régulation du marché du travail. Grâce à l'intervention de l'État, on sera alors en mesure, croit-on, de contrer les tendances de l'économie de marché à générer des inégalités sociales. En s'appuyant sur une gestion adéquate de la demande, l'expansion économique pourra permettre de stabiliser l'économie de façon durable ou du moins de réduire l'amplitude des fluctuations et de favoriser l'instauration d'une société plus équitable.»

Au Canada, ce modèle s'est implanté peu à peu à partir des années quarante et il a relativement bien fonctionné jusqu'au début des années soixante-dix. C'est sur cette toile de fond que l'éducation des adultes s'est institutionnalisée au début des années soixante.

LA PÉRIODE DE 1960 À 1972

Selon M. Paquet, c'est le gouvernement fédéral qui a articulé la «première tentative d'envergure pour faire face aux problèmes économiques en s'appuyant sur une politique de formation de la main-d'œuvre». La *Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle*, adoptée au début des années soixante, vise en effet une double clientèle : celle des jeunes déjà engagés dans des études secondaires, mais aussi celle des gens actifs sur le marché du travail qui ont des besoins de formation professionnelle secondaire ou postsecondaire. En sept ans, jusqu'en 1967, Ottawa aurait consacré près de 900 millions de dollars à cette politique, une somme considérable à l'époque. En partie du moins, Québec et Ottawa éprouvent des difficultés à accorder leurs violons politiques en cette matière...

Cette période est aussi celle de la création de grandes structures étatiques. L'année 1966 est particulièrement fertile à ce chapitre. On pense ici à la mise sur pied de la Direction générale de l'éducation des adultes du tout jeune ministère de l'Éducation, qui s'intéresse à la fois à la formation de la main-d'œuvre et à une plus large approche de l'éducation permanente; du côté fédéral, on crée le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (MMOI) et son réseau des centres de main-d'œuvre. L'intention fédérale est claire, toujours selon M. Paquet : «[...] intervenir plus directement pour améliorer l'efficacité des mécanismes du marché du travail».

En 1967, Ottawa adopte la première loi portant exclusivement sur la formation des adultes. C'est la *Loi sur la formation professionnelle des adultes*, dont découlera le Programme de formation de la main-d'œuvre (PFMC). L'objectif premier de cette loi est économique — adapter la main-d'œuvre aux exigences du marché du travail et absorber le surplus de main-d'œuvre — mais également social, puisqu'on vise à réduire la pauvreté et les inégalités régionales. Le réseau des centres de main-d'œuvre est le pivot du programme et, phénomène nouveau, le fédéral assume seul toutes les dépenses. On note aussi que cette loi prévoit de la formation dans les établissements scolaires et de la formation en entreprise. En 15 ans d'existence du PFMC, la formation en entreprise n'accaparera cependant qu'un faible pourcentage des dépenses. Enfin, Ottawa et Québec sont toujours à couteaux tirés sur le partage de ce champ de compétences, et on comprend mieux le problème à la lumière des constatations de la commission Jean (1982), qui, comme le rappelle M. Paquet, a estimé à 80 % la part du fédéral dans le financement de l'éducation des adultes au Québec entre 1960 et 1980.

L'AUTRE HYDRE BICÉPHALE

Comme s'il n'y avait pas assez de la double juridiction fédérale-provinciale, Québec ajoute en 1968 un volet «main-d'œuvre» au ministère du Travail, qui devient le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre (MTMO). Dorénavant, ce dernier partage avec le ministère de l'Éducation le vaste champ de la formation, et cette autre hydre bicéphale sera déterminante dans l'orientation des politiques ultérieures. La commission Jean a aussi noté qu'en créant le MTMO «le Québec, d'une certaine façon, a entériné l'approche main-d'œuvre proposée par le gouvernement fédéral, approche qui autorise ce dernier à gruger de plus en plus les compétences provinciales en éducation».

La clé de voûte de la nouvelle politique provinciale, ce sera le réseau des commissions de formation professionnelle (CFP), qui restera en place jusqu'à la création, en 1992, de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

LE CYCLE DES CRISES ÉCONOMIQUES

Pour que fonctionnent les stratégies fédérale et provinciale, qui portaient en priorité sur la formation de la main-d'œuvre, encore fallait-il que l'économie soit dans une phase de prospérité et qu'on crée suffisamment d'emplois qualifiés. Or, traditionnellement, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'inflation ne se manifestait qu'en période de prospérité économique. À compter du début des années soixante-dix, comme l'explique M. Paquet, les pays industriels entrent dans une phase de crises économiques à répétition caractérisées par la «stagflation»; dès lors, même les périodes de stagnation économique s'accompagnent d'une inflation élevée. Divers facteurs, dont les fortes hausses salariales arrachées par un mouvement syndical très dynamique, entraînent une diminution des profits des entreprises.

Celles-ci s'ajustent essentiellement de deux façons, soit en dispersant leur production dans le monde, principalement dans le tiers monde, et en recourant massivement aux nouvelles technologies, qui requièrent moins de main-d'œuvre. Les chiffres cités par M. Paquet sont tout à fait éloquents quant aux conséquences de cette évolution : entre 1969 et 1979, la part de produits manufacturés importés par les États-Unis est passée de 14 % à 38 %; dans ce même pays, entre 1970 et 1986, l'importance du secteur manufacturier comme fournisseur d'emplois a régressé de 27 % à 19 %.

Les cols bleus des entreprises qui ont négligé de se moderniser seront évidemment les premiers et les plus nombreux touchés par cette nouvelle dynamique. Cela dit, même les cadres et professionnels des entreprises de haute technologie finiront par être directement concernés, comme l'écrit M. Paquet : «Entre 1981 et 1986, quelque 780 000 managers et professionnels perdront leur emploi à l'occasion de fermetures d'usines ou de mises à pied permanentes. En outre, durant la période de relance ayant suivi la récession de 1981-1982, près de 600 000 cadres moyens et supérieurs seront mis à pied à la suite d'opérations de "dégraissage" de l'encadrement, y compris dans les industries de pointe qui menaient alors le bal (Harrison et Bluestone, 1988, p. 35-38).»

Les gens qui occupent un emploi devront par ailleurs composer avec toute une série de phénomènes nouveaux : réduction des salaires et des avantages sociaux, double échelle salariale pour les nouveaux employés, résistance accrue à la syndicalisation et généralisation du phénomène des emplois à temps partiel.

Un temps, on a cru que le développement accéléré du secteur tertiaire compenserait la contraction du secteur manufacutier. Là aussi, toutefois, l'introduction des nouvelles technologies a comporté des effets négatifs. Avec les années, on a également constaté que les services créaient certes de nouveaux emplois, mais qu'ils étaient instables et de piètre qualité. Ajoutons à cela que la marge de manœuvre des gouvernements n'a cessé de se rétrécir en raison de déficits budgétaires de plus en plus importants.

En ce qui concerne tout particulièrement le Québec, il résulte de tout cela qu'en 15 ans, entre 1971 et 1986, la part de main-d'œuvre occupant un emploi dit «standard» a diminué de 58,3 % à 51,4 %.

LA RÉVISION DES POLITIQUES DE FORMATION

La réalité économique n'ayant pas été conforme au scénario gouvernemental, la politique de formation de la main-d'œuvre n'a pas rempli ses promesses. M. Paquet rapporte à ce propos que le Conseil économique du Canada a donné l'alerte dès 1971 : «Dans une période de chômage élevé, lorsque la demande de travail qualifié est faible et lorsque la formation à des métiers spécifiques devient, partant, aléatoire, le processus de formation professionnelle pourrait bien n'avoir d'autre fonction que celle d'absorber simplement les chômeurs.» M. Paquet ajoute pour sa part : «Une partie du programme se transformant en une forme de soutien du revenu, le PFMC ne jouera plus le rôle d'outil privilégié d'une politique active de main-d'œuvre que l'on prétendait être le sien. Faute de poursuivre un objectif de plein emploi, soutiendront divers critiques, on se trouve alors à berner les travailleurs ou à les conduire dans un cul-de-sac qui ne peut être que source de frustration pour eux.»

De nombreux organismes et commissions s'attellent à la révision des politiques gouvernementales. Le parlement canadien vote ainsi en 1982 la *Loi nationale sur la formation*, qui donne naissance au Programme national de formation (PNF). Une des caractéristiques de ce programme, c'est qu'il cherchera à augmenter le volume de formation en entreprise.

LE TRIOMPHE DU NÉO-LIBÉRALISME

Économiquement et politiquement, le début des années quatre-vingt est marqué par le triomphe de l'idéologie néo-libérale. Ronald Reagan est élu président des États-Unis; Margaret Thatcher, première ministre de Grande-Bretagne. Les Canadiens élisent pour leur part un gouvernement conservateur en 1984, qui professe le même credo, comme l'exlique M. Paquet : «Les tenants du néo-libéralisme soutiendront que les politiques de gestion de la demande par l'accroissement des dépenses publiques et la hausse des niveaux de taxation n'ont pas résolu, mais plutôt alimenté, les problèmes d'inflation et de chômage. Selon la théorie néo-libérale, l'approche keynésienne de la gestion de la demande par l'intervention directe de l'État dans l'économie doit faire place à une stratégie radicalement différente, une approche de gestion de l'offre (*supply-side economics*). Il faut éliminer les facteurs de rigidité en privilégiant un désengagement de l'État au profit du libre jeu des forces du marché.»

Déréglementation, politique monétariste destinée à freiner l'inflation, coupures dans les programmes sociaux et

remise en question des droits acquis syndicaux constituent quelques-unes des pièces de l'arsenal néo-libéral. Des auteurs comme Pierre Dandurand et Émile Olivier décriront en ces termes les résultats de cette politique : «[...] un monde de stress, de dépression, d'ulcères et de crises cardiaques». À propos du marché du travail, M. Paquet écrit pour sa part : «Dans certains pays, [l'État] remplira directement la fonction d'employeur étant même la principale source de développement de l'emploi alors que dans d'autres, il formera un marché parallèle auquel participeront un nombre de plus en plus élevé de "non-travailleurs" vivant en marge ou à la périphérie du marché du travail. Ce sera notamment le cas au Canada, où les réformes des politiques de formation des adultes et d'intervention dans le marché du travail tendront à renforcer l'existence d'un tel marché parallèle.»

LA CEFA ET L'ÉNONCÉ POLITIQUE GOUVERNEMENTAL

Au Québec, c'est l'époque de la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA), mieux connue sous le nom de commission Jean, du nom de sa présidente, M^me^ Michèle Jean. Dans une très volumineuse étude, encore fréquemment citée de nos jours, la CEFA proposait une vision large et intégrée de l'éducation des adultes, que M. Paquet résume en ces termes : «La reconnaissance du droit des adultes à l'éducation, dans une loi-cadre; la garantie reconnue aux adultes d'une formation équivalant à 13 années d'études, en milieu scolaire ou ailleurs; des démarches en vue de la ratification de la convention 140 de l'Organisation internationale du travail portant sur le congé-éducation; la reconnaissance du droit du travailleur de s'absenter sans solde de son travail pour des fins de formation; la création obligatoire d'un comité de formation dans chaque établissement des entreprises comptant plus de 20 employés; la mise en place d'un organisme central en éducation des adultes; la remise à un maître-d'œuvre unique (qui ne soit ni le MEQ ni le MMSRFP) de la conception et de la gestion de la formation de la main-d'œuvre.»

La CEFA a cependant la malchance de rendre public son rapport au moment où le pays est en pleine récession. Aussi l'énoncé de politique sur l'éducation des adultes que le gouvernement du Québec dévoile en 1984 ne retient-il que marginalement ses propositions. Entre autres, pour solutionner le fouillis administratif, le gouvernement confie au ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) l'articulation des politiques de formation professionnelle et d'aide à l'emploi; le ministère de l'Éducation n'est plus qu'un fournisseur de services.

LES PROJETS BIDON

Sous la houlette du MMSRFP, l'éducation des adultes est réduite à l'«adaptation aux besoins du marché du travail», au détriment de tous les autres aspects. Dans le bilan de l'éducation des adultes qu'il dresse en 1992, rappelle M. Paquet, le Conseil supérieur de l'éducation écrit ainsi : «Les conséquences les plus néfastes pour les adultes ont porté sur la rigidité du système et sur les difficultés d'adaptation de la formation et des services aux caractéristiques et aux besoins des adultes. L'harmonisation "jeunes-adultes" et la carte des options font que de nombreux adultes n'ont pas accès à des formations professionnelles à temps partiel et à des activités de perfectionnement professionnel et de formation sur mesure.» En quelques années, on assiste également à une prolifération de programmes dits d'«employabilité» découlant de la réforme de l'aide sociale — EXTRA, PAIE, RADE, SPRINT, etc. — qui seront autant de culs-de-sac pour bon nombre de participants. La création de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), en 1992, confirmera l'intention provinciale de s'associer aux partenaires socio-économqiues en matière de main-d'œuvre; le MEQ et le MESS en sont pour ainsi dire écartés.

Au fédéral, une nouvelle stratégie, adoptée en 1985 sous le titre Planification de l'emploi, repose clairement sur l'idéologie néo-libérale. M. Paquet signale à ce sujet : «La priorité sera accordée à l'ajustement de l'offre à la demande plutôt qu'à la poursuite d'un objectif de plein emploi. Le chômage sera alors considéré simplement comme un indicateur de la vitalité et de la compétitivité de l'économie plutôt que comme un fléau à combattre.» La réforme de l'assurance-chômage ira dans le même sens en consacrant une partie importante des fonds pour répondre aux besoins des entreprises.

CLINIQUE MÉDICALE

Médecine générale : consultations d'urgence, chirurgie mineure, premiers soins, consultations médicales, examens gynécologiques, dépistage MTS, désensibilisation aux allergies, etc.

Médecine spécialisée : consultations en dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, orthopédie, physiatrie, santé mentale.
Rendez-vous et information : ***343-6452***

SANTÉ PRÉVENTIVE

Cette année, deux campagnes de prévention sont mises de l'avant : celle MTS-SIDA où différentes activités sont prévues en cours d'année, et celle Nutrition dont certaines activités se déroulent en mars, Mois de la nutrition.
Information : ***343-6111****, poste 1774*

NURSING

Distribution d'information sur différents sujets, traitements, test de grossesse (urine), vaccination, Santé-Voyage, etc.
Information : ***343-6505***

NUTRITION

Consultation individuelle, sur rendez-vous.
Sessions de groupe pour les personnes ayant des problèmes de poids ou d'obsession de la minceur. 3 sessions de 10 rencontres (septembre, janvier, avril).
Information : ***343-6111*** *poste 1773*

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Radiologie, physiothérapie, laboratoire.
Information : ***343-6513***

Pavillon des SAE, 2101, boul. Édouard-Montpetit (en face du CEPSUM)

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de santé

Le congrès adopte un train de mesures pour créer une «*vraie*» Faculté de l'éducation permanente

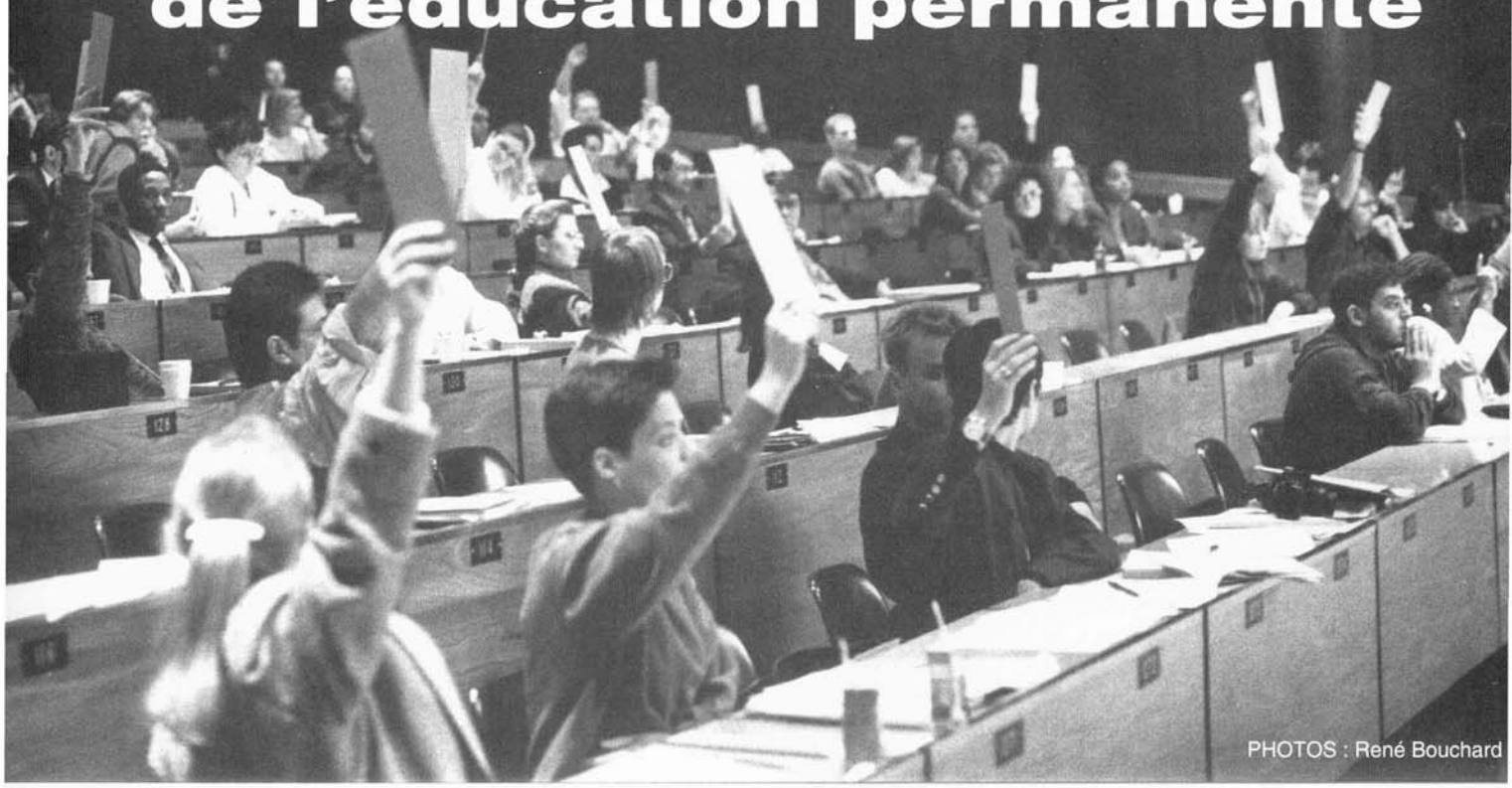

PHOTOS : René Bouchard

Les quelque 150 délégué-e-s au congrès biennal de l'AGEEFEP, tenu les 20 et 21 novembre dernier, ont adopté un train de mesures destinées à faire de la FEP une «vraie» Faculté de l'éducation permanente.

Tout à fait d'accord avec la politique menée au cours de la dernière année — l'Association a nettement accentué la pression sur l'Université et la Faculté pour obtenir satisfaction sur ses revendications fondamentales —, les congressistes ont indiqué que l'AGEEFEP devait continuer à participer activement aux deux comités que la Faculté a constitués, respectivement pour jeter les bases d'une politique de reconnaissance des acquis expérientiels et pour créer des baccalauréats avec appellation. Dans ce dernier cas, la priorité sera accordée à la création d'un baccalauréat en santé publique et d'un baccalauréat en communication appliquée. Tant sur les BACCAP que sur la reconnaissance des acquis, des développements concrets sont attendus au cours de la prochaine année.

CRÉER UNE ASSEMBLÉE FACULTAIRE

Le congrès a également adopté une résolution invitant la FEP à créer une assemblée facultaire comme il en existe dans les autres facultés de l'Université de Montréal. Selon les statuts de l'Université, cette assemblée, qui est composée de tous les professeur-e-s de l'établissement, se réunit au moins une fois par année pour donner son avis sur l'orientation de l'enseignement, faire toutes les recommandations qu'elle juge pertinentes, participer à la nomination du doyen et abroger ou adopter tout règlement de régie interne.

Au début des années quatre-vingt, la Faculté a elle-même envisagé la création d'une assemblée facultaire. On invoquait alors «l'absence d'un organisme réunissant les responsables ou agents d'élaboration, de gestion ou de dispensation et d'évaluation des activités facultaires» ainsi que la nécessité de «favoriser une plus large participation des membres du personnel académique de la faculté aux organismes centraux, comités et tables de travail de l'Université».

Contrairement aux autres facultés de l'U. de M., la FEP ne dispose pas d'un corprs professoral à temps plein puisque ce sont essentiellement des chargé-e-s de cours qui y donnent l'enseignement. On prévoyait donc que l'assemblée facultaire se composerait des membres de la direction, des responsables de programme et de recherche et des professeurs affectés à la FEP au moins à mi- temps. Dans le contexte de 1994 — il n'y avait pas d'association étudiante à l'époque —, il

faudrait évidemment ajouter les étudiant-e-s.

Pour devenir réalité, le projet d'une assemblée facultaire devait recevoir une série d'approbations dans les instances universitaires. Il n'a pas franchi cette étape et il est donc resté lettre morte, principalement en raison du fait que la FEP ne dispose pas de son propre corps professoral. Est-il besoin de dire que l'argument de l'absence d'une assemblée de concertation des agents académiques de la Faculté est toujours valable aujourd'hui? Il l'est d'ailleurs d'autant plus que l'ancien doyen de la FEP, qui avait été mis en minorité à quelques reprises au Conseil de la Faculté, avait fait modifier la composition de ce dernier pour en écarter les responsables de programmes.

Autre aspect important, il est tentant de croire que l'absence d'une assemblée facultaire constitue un aspect additionnel de la marginalisation de la FEP. Il faudra bien un jour en découdre avec cette idée que la FEP ne saurait être une vraie faculté parce qu'elle est privée d'un corps professoral permanent. La réalité, c'est qu'il s'agit tout simplement d'une faculté différente, où la présence massive des chargé-e-s de cours reflète tout simplement le caractère professionnel, en lien avec le marché du travail, des activités de la Faculté. Ce n'est ni meilleur ni pire, c'est tout simplement différent.

D'AUTRES ÉLÉMENTS D'UNE VRAIE FEP

Les propositions adoptées par le congrès ont également défini un certain nombre d'autres éléments constitutifs d'une vraie FEP :

1. La poursuite des démarches engagées pour mettre à la disposition des chargé-e-s de cours et des étudiant-e-s des locaux de rencontre adéquats, équipés d'un système de pigeonnier et de messagerie téléphonique.

2. La conclusion d'une entente entre la FEP et la Faculté des études supérieures afin de faciliter l'accès des étudiant-e-s de la FEP, dans le respect de leurs obligations familiales et professionnelles, aux études de maîtrise et de doctorat.

3. L'élargissement du mandat du Bureau d'étude et de développement de la FEP de façon à ce qu'il puisse mener des études approfondies dans les domaines suivants : l'utilisation des techniques andragogiques à la Faculté, l'influence qu'exercent les études à la FEP sur la progression de carrière des étudiant-e-s, l'évolution de la composition socio-économique de la clientèle, le cheminement éducatif des adultes sur une longue période et la perception qu'ont les milieux de travail de la qualité de la formation offerte à la FEP.

4. L'intensification de l'enseignement à distance à la FEP et l'octroi des budgets appropriés à cette fin.

DYSFONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE PROGRAMMES

Dans une autre résolution, les congressistes ont exprimé leur regret quant au dysfonctionnement des conseils de programmes. Si un certain nombre de ces derniers siègent régulièrement, d'autres se réunissent beaucoup plus rarement et il y en a même qui ne l'ont pas fait depuis quelques années. Il existe également un problème dans la transmission des documents pertinents aux rencontres, qui ne sont pas toujours transmis dans un délai acceptable et qui, parfois, ne sont pas transmis du tout. L'AGEEFEP réclame donc une amélioration à ce chapitre tout comme elle préconise que chaque conseil de programme se réunisse au minimum une fois par année et que les réunions se tiennent après 17 h, sauf dans le cas où les membres exprimeront la volonté contraire, de façon à favoriser la participation des représentant-e-s étudiants.

L'Association s'inquiète aussi que l'Université et la Faculté semblent appliquer une politique de précarité d'emploi pour les responsables de programmes. Il y a là un facteur d'instabilité qui n'a rien pour favoriser la continuité dans l'évolution des programme et dans l'encadrement des étudiant-e-s. Sur ce plan, l'AGEEFEP demandera au Conseil de la faculté de l'éducation permanente (CONFEP) la création d'un comité pour étudier le statut, les tâches et les responsabilités des responsables de programmes.

Toujours au regard de la FEP, le congrès a exprimé la volonté que la Faculté se dote d'un système informatisé d'inscription aux cours et de consultation des notes d'examens. Il souhaite aussi que les étudiant-e-s qui veulent récupérer leurs travaux et examens aient la possibilité de le faire en un lieu unique et clairement défini.

Plusieurs congressistes ont exprimé leur regret quant au disfonctionnement des conseils de programmes.

Enfin, pour clore ce chapitre des affaires académiques, l'Association organisera deux fois l'an des sessions de formation à l'intention des représentant-e-s étudiants dans les conseils de programmes; elle tiendra également une table ronde annuelle sur cette question.

Loi 32
L'AGEEFEP tiendra un autre référendum

Pour profiter pleinement de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (loi 32), telle qu'elle a été amendée le printemps dernier par l'Assemblée nationale, l'AGEEFEP tiendra un nouveau référendum auprès de ses membres. Cela se fera sans doute au cours de la prochaine année, peut-être même au cours du trimestre qui débute.

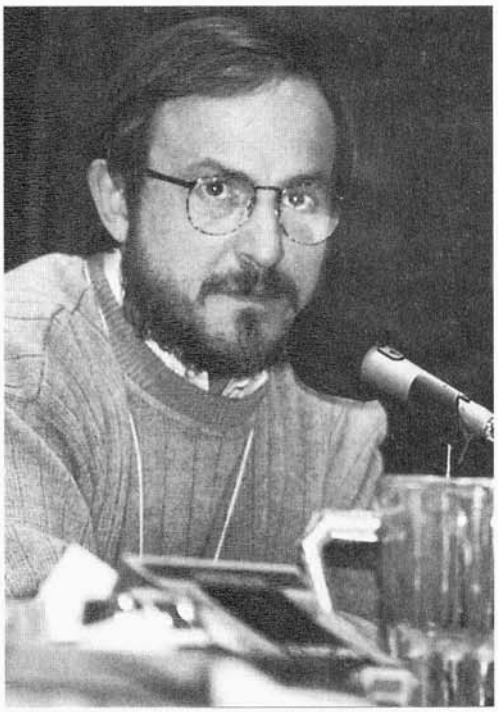

PHOTOS : René Bouchard

Le président d'assemblée, M. François Cyr, a mené les délibérations d'une main de fer.

Selon la loi 32 amendée, il appartient aux universités de définir ce qu'elles entendent par «éducation permanente», l'une des trois catégories d'étudiant-e-s dorénavant reconnue officiellement, les deux autres étant le 1er cycle régulier et les études supérieures.

L'AGEEFEP a demandé cet automne à la direction de l'Université de Montréal de circonscrire le champ de l'éducation permanente et, au moment d'écrire ces lignes à la fin de novembre, elle attendait la réponse de l'Université. Même s'il existe des activités d'éducation permanente dans d'autres facultés, l'hypothèse la plus probable et la plus logique voulait que l'Université définisse l'éducation permanente comme l'ensemble des activités offertes à la Faculté de l'éducation permanente.

Peu importe la définition qui sera retenue, il s'agira d'une modification à l'accréditation de l'AGEEFEP en vertu de la loi 32, et toute modification doit être approuvée par les membres à l'occasion d'un référendum.

L'AGEEFEP SE DÉSAFFILIE DE LA FEUQ

Dans un autre ordre d'idées, le congrès a entériné la décision prise en septembre par le conseil de direction de se désaffilier de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et de miser dorénavant sur la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

Rappelons à ce propos que c'est le congrès tenu en 1991 qui avait décidé qu'il était opportun pour l'AGEEFEP de se joindre à la FEUQ, qui regroupait plus de 100 000 étudiant-e-s. Cette décision comportait un engagement financier important puisque l'Association versait à la FEUQ une cotisation de 1 $ par membre pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver, soit environ 18 000 $ par année.

Même si la FEUQ reconnaît dans ses statuts les trois mêmes catérogies d'étudiants que dans la loi 32, l'expérience a clairement démontré qu'il était très difficile de faire évoluer les dossiers propres à l'éducation permanente dans une fédération qui s'intéresse d'abord aux études régulières de premier cycle.

Par ailleurs, l'AGEEFEP est associée depuis 1990 avec la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) au sein de la FAEUQEP. Or, l'été dernier, l'adhésion à cette fédération de l'Association des étudiant-e-s aux certificats de l'École des Hautes Études Commerciales (AECHEC) a insufflé un dynamisme nouveau à la FAEUQEP, qui a l'avantage de regrouper exclusivement une clientèle d'éducation permanente. De surcroît, l'AGEEFEP n'a pas à verser de cotisation à la Fédération, qui fonctionne avec une structure très légère. Lorsque des dépenses doivent être engagées, les trois associations se partagent la facture au prorata de leur nombre de membres.

UN AVENIR PROMETTEUR

Plus homogène et moins coûteuse, la FAEUQEP est également appelée à devenir une véritable organisation étudiante nationale en éducation permanente. En reconnaissant trois catégories d'étudiant-e-s dans les universités québécoises, la loi 32 amendée ouvre la porte à la création d'associations étudiantes de l'éducation permanente dans les universités où il n'en existe pas. Avec ses trois associations membres, la FAEUQEP compte présentement autour de 30 000 membres; les évaluations veulent qu'elle puisse en regrouper environ 75 000 d'ici deux ans.

Le congrès de l'AGEEFEP a souhaité explicitement qu'il en aille ainsi puisqu'il a donné à ses dirigeant-e-s le mandat de convaincre la FAEUQEP d'organiser une «campagne d'information dans les universités québécoises de façon à susciter l'intérêt des étudiant-e-s de l'éducation permanente à se constituer en associations étudiantes distinctes». La deuxième partie de la résolution adoptée à l'unanimité veut aussi que «la FAEUQEP donne son appui logistique et financier à tout groupe d'universitaires désireux de créer une association étudiante de l'éducation permanente».

Un programme politique pour la FAEUQEP?

S'il n'en tient qu'à l'AGEEFEP, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) se dotera d'un programme d'action qui portera en particulier sur la reconnaissance des acquis expérientiels, un meilleur accès aux études universitaires pour les gens qui vivent loin des établissements universitaires et l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au régime de l'aide financière aux étudiants.

Dans une série de résolutions adoptées sans tambour ni trompette, le congrès a mandaté l'Association pour qu'elle convainque la FAEUQEP de faire siennes les revendications suivantes et de les faire valoir auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) :

1. Favoriser dans le réseau universitaire québécois une opération en reconnaissance des acquis similaire à celle qui est engagée dans le réseau collégial depuis 1985 et consacrer le budget nécessaire à cette fin. Le MESS et les établissements universitaires devraient également étudier les modalités de financement à long terme d'une politique de reconnaissance des acquis.

2. Intensifier et concerter le développement des activités hors-campus des universités québécoises de façon à favoriser l'accès à une vaste gamme de programmes universitaires pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de fréquenter les campus universitaires; pour le même motif, inviter le Ministère et les universités à se doter d'une politique de développement systématique de l'enseignement à distance.

3. Mettre en vigueur les articles 32 à 36 de la section 2 de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, des articles qui sont présentement inopérants et qui portent précisément sur l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel à l'aide financière. Le gouvernement devrait également déterminer les paramètres de l'admissibilité ainsi que les montants de l'aide accordée. De plus, les dépenses admises aux fins du calcul de l'aide financière devraient autoriser une déduction indexable pour frais de garde de 10 $ par jour par enfant, sans limite quant au nombre d'enfants admissibles.

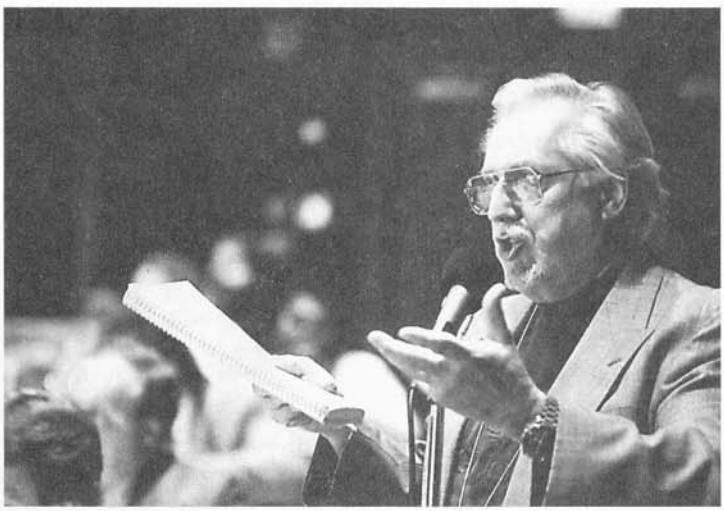

La présence de gens d'expérience contribue à la richesse de débats au congrès de l'AGEEFEP.

Compte tenu de la communauté de vues au sein des associations membres, il serait étonnant qu'un programme de cette nature rencontre beaucoup d'opposition à la FAEUQEP.

Un tribunal décidera du droit de l'AGEEFEP à représenter la formation continue

En vertu d'une résolution adoptée par le cinquième congrès biennal, c'est à un tribunal qu'il appartiendra de décider du droit de l'AGEEFEP à représenter la clientèle de la formation continue de la Faculté de l'éducation permanente.

Rappelons que la formation continue consiste en des activités pédagogiques de courte durée — entre 4 et 12 heures généralement —, qui sont offertes aux entreprises aussi bien qu'aux personnes et qui sont sanctionnées, non par des «crédits» comme le sont les cours universitaires mais bien par des unités de formation continue (UFC). Le coût de participation à ces activités est élevé — entre 20 $ et 40 $ l'heure selon les activités — pour la bonne raison qu'elles doivent s'autofinancer. En effet, tout le secteur de la formation continue n'est nullement subventionné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. En dépit de ce handicap, il est généralement admis que la formation continue est appelée à prendre beaucoup d'ampleur au cours des prochaines années. À la FEP, de 1991-1992 à 1992-1993, les revenus de ce secteur ont augmenté de 190 000 $ à 449 000 $.

Dès le moment où elle a été accréditée en vertu de la loi 32, l'AGEEFEP a fait valoir son droit de représenter cette clientèle. L'Université et la Faculté s'y sont cependant opposées avec véhémence en arguant que l'accréditation étudiante n'est valide que pour la formation créditée.

La loi n'étant pas précise sur ce point, l'AGEEFEP n'a guère le choix d'en appeler à un tribunal pour trancher le litige, qui a considérablement perturbé les relations entre l'Association et les autorités de la Faculté et de l'Université au cours de la dernière année.

L'AGEEFEP préconise la cogestion des SAE

En vertu des propositions adoptées par le cinquième congrès biennal, l'AGEEFEP préconisera dorénavant une véritable cogestion des Services aux étudiants (SAE), une cogestion où les étudiant-e-s seraient les partenaires égaux de la direction de l'Université. Dans l'éventualité où celle-ci refuserait de renégocier un nouveau partage du pouvoir dans le sens souhaité, l'Association chercherait à conclure une entente avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) afin que les deux organismes soumettent un protocole de cogestion à la communauté étudiante à l'occasion d'un référendum.

La logique sous-jacente à la cogestion est d'abord arithmétique. Comme l'a rappelé le vice-président aux SAE, M. Laurent Spiriti, la cotisation étudiante, qui est présentement de 5,60 $ par crédit, compte pour 45 % du budget annuel de 10,2 millions de dollars des SAE. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science verse pour sa part une subvention équivalant à 25 % du budget; l'autre tranche de 30 % provient de la clientèle de l'extérieur, particulièrement nombreuse au Service des sports.

UN POUVOIR FACTICE

Tel que le veut le système instauré en 1977, les étudiant-e-s jouissent en principe d'un grand pouvoir dans la gestion puisqu'ils sont majoritaires dans tous les comités de gestion, qui chapeautent chacun des six services (sports, activités culturelles, santé, pastorale, orientation et consultation psychologique, et services socio-économiques), ainsi que dans le comité de direction des SAE (CODISAE).

En pratique, maints exemples du passé témoignent que le comité exécutif de l'Université et même la direction des SAE ne se sont pas gênés pour prendre des décisions importantes — les plus importantes, il va sans dire — sans même consulter le CODISAE. Ce dernier, par exemple, n'a à peu près eu rien à dire dans la hausse de la cotisation, qui est entrée dans une spirale inflationniste à compter des années quatre-vingt-dix, après avoir été stable pendant une décennie. À peu près à la même époque, l'Université a pompé dans ses propres coffres un surplus budgétaire de plus de un million de dollars qu'avaient accumulé les SAE.

Plus récemment, cette année même, il a fallu entreprendre des rénovations importantes au centre des sports (CEPSUM), dont le coût de la première phase est évalué à deux millions de dollars. Il était établi au départ que l'Université et les SAE acquitteraient la facture à parts égales. Les étudiant-e-s ont cependant fait remarquer que les écoles affiliées (HEC et Polytechnique) devraient aussi contribuer. Celles-ci ont effectivement convenu de payer 27 % des dépenses. On pouvait donc s'attendre à ce que la part des deux autres partenaires dans le projet soit réduite de 13,5 %. Or, il n'en est rien puisque le comité exécutif de l'Université a décidé qu'il soustrayait la contribution des écoles affiliées de sa propre part, qui tombe ainsi à 23 %; celle des SAE reste inchangée, soit 50 %.

L'une des propositions adoptées par le congrès porte précisément sur ce dernier point. Elle réclame que le coût des travaux au CEPSUM soit réparti de la façon suivante : 36,5 % pour l'Université de Montréal ainsi que pour les SAE et 27 % pour les écoles affiliées. Selon le vœu du congrès, l'AGEEFEP fera également pression sur le comité exécutif de l'Université pour qu'il n'y ait aucune modification de la cotisation sans l'accord explicite du CODISAE, pour que ce dernier puisse conserver ses surplus budgétaires éventuels et pour que tout projet de création ou d'abolition de services soit soumis à son approbation.

RENÉGOCIER L'ENTENTE AVEC LES ÉCOLES AFFILIÉES

Le congrès a également souscrit unanimement à la nécessité de renégocier le protocole qui lie les SAE et les écoles affiliées. Selon l'entente actuelle, les étudiant-e-s de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales paient leur cotisation aux Services aux étudiants, qu'ils peuvent utiliser sans restriction, mais les deux établissements récupèrent la subvention gouvernementale pour organiser leurs propres services. Cette mesure prive les SAE d'une somme annuelle d'environ 750 000 $, et il est impératif qu'une nouvelle entente mette fin à cette anomalie.

Les congressistes ont par ailleurs nettement opté pour que les Services aux étudiants continuent de privilégier le sport de masse de préférence au sport d'élite. Les résultats du sondage sur les SAE que la firme Léger et Léger a mené cet automne auprès des étudiant-e-s de l'U. de M. confirment que ce point de vue est très largement privilégié par toutes les catégories d'étudiant-e-s de l'Université. La communauté étudiante veut bien qu'il existe du sport d'élite à l'U. de M., mais elle refuse catégoriquement que ce type d'activité soit financé par une hausse de la cotisation étudiante.

PLUS DE TRANSPARENCE

Relativement à la cotisation étudiante, l'AGEEFEP souhaite aussi que l'Université fasse preuve d'une plus grande transparence en distinguant, sur la facture des droits de scolarité, la part qui provient de la cotisation aux SAE. Dans la pratique actuelle, la cotisation est intégrée aux droits de scolarité. Or, le sondage mentionné ci-dessus révèle par ailleurs qu'une grande partie des étudiant-e-s ignorent qu'ils contribuent au financement des Services aux étudiants.

En ce qui concerne les étudiant-e-s à temps partiel, qui constituent la très grande majorité de ses membres, l'AGEEFEP revendiquera

auprès du CODISAE qu'il révise le tarif différentiel exigé pour utiliser le CEPSUM. La politique des SAE veut en effet qu'un étudiant-e inscrit à 12 crédits de cours accède gratuitement au Service des sports. Les étudiant-e-s à temps partiel, eux, doivent acquitter un tarif dit «différentiel». Pour l'AGEEFEP, le calcul de ce tarif devrait être effectué à partir du seuil d'accès gratuit au Service des sports, soit 12 crédits et non 16 crédits comme c'est le cas présentement, ce qui se traduit par un coût additionnel de 22,40 $ par trimestre pour les étudiant-e-s à temps partiel.

Une autre proposition adoptée par le congrès donne à l'Association le mandat de s'assurer que le comité de gestion du Service des sports soit saisi dans les meilleurs délais d'une proposition visant à rayer les articles des règlements qui empêchent les étudiant-e-s à temps partiel de participer aux activités sportives interfacultaires et cela, pour tous les sports d'équipe.

EN CONCERTATION AVEC LA FAECUM

Notons enfin que, pour tout ce qui concerne les Services aux étudiants, l'AGEEFEP cherchera dans la mesure du possible à agir conjointement avec la FAECUM. Celle-ci, est-il besoin de le rappeler, détient la majorité des sièges dans toutes les instances des SAE. Une solidarité entre les composantes du mouvement étudiant de l'U. de M. apparaît donc comme une condition indispensable à une réforme de ces services.

Pas de hausse de la cotisation

Après avoir connu des difficultés au cours des dernières années, l'AGEEFEP a nettement assaini sa situation financière. En conséquence, le budget de l'année en cours et celui de 1994-1995 ne comportent aucune hausse de cotisation.

En novembre 1992, l'Association avait en effet accumulé un déficit budgétaire de 64 753 $. Le Conseil de direction élargi a pris le taureau par les cornes en votant un plan draconien de réduction des dépenses, dont le fait saillant a été la mise à pied temporaire, pour une période de six mois, de deux employés de l'Association. Conjuguées avec des revenus plus élevés que prévu, les mesures d'austérité ont permis de terminer l'exercice financier avec un excédent des revenus sur les dépenses de 83 692 $, ce qui a laissé un surplus accumulé de 18 939 $.

Pour l'année en cours, les prévisions budgétaires font état de revenus de 514 000 $ et de dépenses de 523 094 $, ce qui laisserait un déficit d'opération de 9 094 $ et ramènerait le surplus accumulé à 10 369 $. Dans ce contexte, l'on devine que les salaires des employé-e-s de l'Association sont gelés en 1993-1994. En 1994-1995, l'Association prévoit également des revenus de 514 000 $, mais des dépenses de 501 147 $. Si ces prévisions se réalisent, le surplus d'opération atteindra 12 853 $ et le surplus accumulé, 23 222 $.

Les congressistes ont par ailleurs noté que la situation financière du café-bar La Brunante demeure préoccupante avec un déficit accumulé de plus de 70 000 $. De plus en plus connu et fréquenté, le café-bar connaît cependant une croissance importante de ses ventes depuis la rentrée de septembre 1993 si bien que l'on prévoit ramener le déficit à moins de 23 000 $ au terme de l'année financière 1994-1995. Compte tenu du surplus du même ordre prévu dans le budget de l'Association, l'ensemble des opérations de l'AGEEFEP et de La Brunante s'équilibrerait d'ici deux ans. Le congrès a aussi insisté pour qu'il en soit ainsi.

L'empreinte du SAC

90 ateliers : Vidéo • Musique
Photographie • Arts plastiques • Danse
Développement personnel • Mieux vivre
Communication • Cinéma

Des voyages culturels
à Boston et à New York

Concerts, expositions,
théâtre, Ciné-Campus
Programmation hebdomadaire : 343-7682

INSCRIPTIONS
du 17 au 21 janvier 1994
de 9 h 30 à 20 h

Demandez notre programme hiver 1994
343-6524

ou venez sur place au Pavillon J.A. DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
secrétariat, 2e étage, bureau C-2524

SAC Service des activités culturelles

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des activités culturelles

ÉLECTIONS

Le bureau exécutif est réélu

Du sang neuf au conseil de

PHOTOS : René Bouchard

Le nouveau conseil de direction : M. André Charbonneau, M^me^ Hélène Lemire, M. Richard St-Germain, M^me^ Ann-Julie Fortier, M. Daniel Bernier, M^me^ Chantal Laliberté, M. Normand Bélisle, M. Michel Terrien, M. Ange Langlois et M^me^ Martine Vallière.

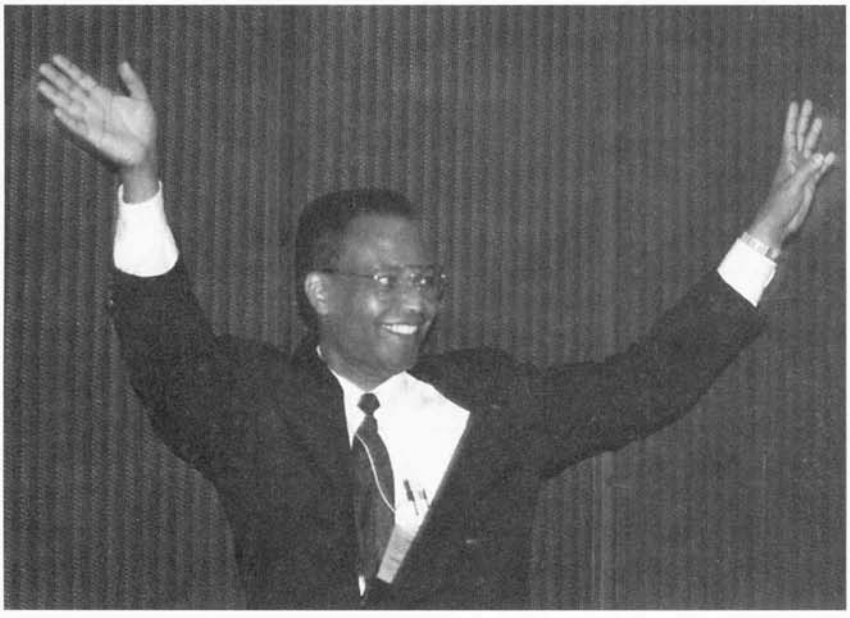

Un geste sans équivoque de M. Ange Langlois, qui témoigne du plaisir de la victoire

Un mélange de sang neuf et de continuité, voilà ce qui caractérise l'équipe de direction élue au cinquième congrès biennal de l'AGEEFEP. Les cinq membres du bureau exécutif de l'Association ont en effet été réélus sans opposition; par contre, l'on compte huit nouvelles figures sur dix au conseil de direction de l'Association.

M. Robert Martin, le président, ainsi que M. Denis Sylvain, le secrétaire général, entreprennent donc un cinquième mandat au bureau exécutif; tous deux font partie de l'équipe fondatrice de l'AGEEFEP. Leurs trois collègues ont également obtenu la confi-

sans opposition

Les membres du comité exécutif ont été réélus sans opposition. De gauche à droite, M. Robert Martin, président; M. Laurent Spiriti, v.-p. aux SAE; M^me^ Ghislaine Chabot, v.-p. aux affaires académiques; M. Denis Sylvain, secrétaire général et M. Yves Roy, v.-p. aux affaires étudiantes.

ance des congressistes. Il s'agit de Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques, de Yves Roy, vice-président aux affaires étudiantes, et de Laurent Spiriti, vice-président aux services aux étudiants.

Au conseil de direction, il ne reste que deux membres de l'ancienne équipe, soit M^me^ Hélène Lemire et M. Michel Therrien. Les nouvelles et nouveaux venus sont Normand Bélisle, Daniel Bernier, André Charbonneau, Ann-Julie Fortier, Chantal Laliberté, Ange Langlois, Richard Saint-Germain et Martine Valière.

Notons également que plusieurs dizaines d'étudiant-e-s ont été élus comme délégué-e-s dans les différents conseils de programmes de la Faculté. Un certain nombre de postes n'ont pu être pourvus faute de candidatures; dans ces cas, c'est le comité de nomination de l'AGEEFEP qui cherchera à pourvoir aux postes vacants.

Rappelons enfin que tous les dirigeant-e-s de l'Association sont élus pour un mandat de deux ans.

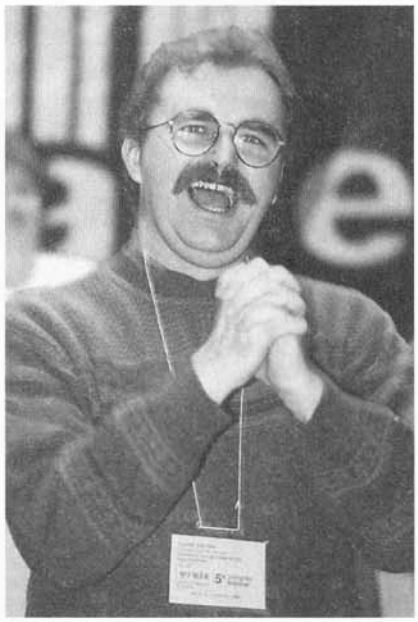

Sur le ton de l'humour, M. Daniel Bernier a supplié les délégué-e-s de l'élire au conseil de direction. Sa prière a été exaucée.

PHOTOS : René Bouchard

M. Maurice Gohier, ex-directeur de l'AGEEFEP, et M^me^ Martine Vallière, une nouvelle directrice

Hausse des droits de scolarité

L'AGEEFEP étroitement associée au mouvement d'opposition

Tout au long de l'automne, l'AGEEFEP a été étroitement associée au mouvement d'opposition des étudiant-e-s du Québec à la hausse de 51 % des droits de scolarité envisagée par le gouvernement du Québec. La pertinence de cet engagement a d'ailleurs été confirmée par le congrès, qui a adopté une résolution à cet effet.

Traditionnellement, le mouvement étudiant a éprouvé beaucoup de difficulté à s'unifier lorsqu'il a voulu s'opposer à des politiques gouvernementales, principalement sur la question des droits de scolarité. Généralement, il a également opté pour la grève, une stratégie souvent improvisée, qui s'est révélée peu efficace et qui compte de moins en moins d'adeptes dans le monde étudiant.

M. Denis Sylvain, secrétaire général de l'AGEEFEP, a prononcé l'allocution d'ouverture au rassemblement du Spectrum.

UN FRONT COMMUN : L'ONU

Cette fois, on s'y est donc pris autrement. Les trois fédérations nationales, la Fédération étudiante universitaire du Québec FEUQ), la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et le Rassemblement des associations des cycles supérieurs du Québec (RACSQ) ont uni leurs forces au sein de l'Organisation nationale universitaire (ONU), un front commun représentant près de 200 000 universitaires constitué exclusivement pour s'opposer à la hausse de 51 % des droits de scolarité et pour inviter le gouvernement à se pencher sur de nouvelles solutions au financement des universités québécoises.

Plus d'un an avant la date butoir du 15 décembre 1993, où l'État devait officiellement annoncer la hausse des droits de scolarité applicable à compter de septembre 1994, l'ONU s'est mise à la tâche de bâtir une argumentation crédible. Elle a ainsi produit une série d'études démontrant qu'une plus faible fréquentation des universités en raison de droits de scolarité trop élevés entraînerait à long terme des pertes de revenus très substantielles pour le Québec et que de plus en plus d'étudiant-e-s sont condamnés à vivre avec des revenus bien en-deça du seuil de la pauvreté.

UN LOBBYING TENACE

À compter de l'automne 1993, l'ONU a par ailleurs orchestré une campagne d'information en distribuant systématiquement des tracts et des journaux dans les universités; elle a aussi mené un lobbying intensif auprès du gouvernement et de l'opposition officielle.

Certains volets de ce lobbying ont été particulièrement efficaces. Tel fut incontestablement le cas de l'invitation lancée aux étudiant-e-s de téléphoner au député de leur comté pour lui faire part de leur mécontentement à l'égard de la politique gouvernementale sur les droits de scolarité. Dans de nombreux cas, les appels ont été si nombreux que le fonctionnement du bureau des députés a été perturbé. Il s'est même trouvé des élus pour communiquer avec l'ONU et la prier de mettre un terme à la campagne moyennant leur appui à la cause étudiante.

La campagne de lobbying a culminé à la fin de novembre par des rencontres entre les dirigeant-e-s de l'ONU et le critique de l'Opposition officielle en éducation, M. Jacques Brassard, le premier ministre Robert Bourassa et tout le caucus des députés libéraux. Le 29 novembre, enfin, les étudiant-e-s ont rempli le Spectrum de Montréal à pleine capacité pour entendre leurs leaders ainsi que le président de la CSN, M. Gérald Larose, et la présidente de la CEQ, M[me] Loraine Pagé.

M. Michel Therrien, directeur de l'AGEEFEP, a occupé le poste de coordonnateur des activités de l'ONU.

L'AGEEFEP PARTICIPE ÉTROITEMENT

Comme membre de la FAEUQEP, l'AGEEFEP a contribué financièrement à la longue offensive de l'ONU. Plusieurs dirigeant-e-s de l'Association ont également occupé des fonctions clés au sein de l'Organisation. Ainsi, le secrétaire général de l'AGEEFEP, M. Denis Sylvain, a agi comme porte-parole de la FAEUQEP à l'ONU et, à ce titre, il a participé à toutes les rencontres importantes avec les hommes politiques en plus de sillonner les universités du Québec pour convaincre les étudiant-e-s de participer à l'offensive contre la hausse des droits de scolarité. M. Sylvain a également prononcé l'allocution d'ouverture au rassemblement du Spectrum. Deux autres membres de l'Association ont aussi pris la parole ce soir-là. M. Maurice Gohier, qui était jusqu'à récemment membre du Conseil de direction de l'AGEEFEP, a fait valoir le point de vue des parents alors que M[me] Martine Valière, une nouvelle élue au Conseil de direction, a traité des difficultés propres aux femmes monoparentales. Notons aussi qu'un autre membre du Conseil, M. Michel Therrien, a occupé le poste de coordonnateur des activités de l'ONU. Globalement, le monde de l'éducation permanente a donc été très présent tout au long du processus, ce qui ne s'était jamais vu dans le passé.

DES RÉSULTATS

Au moment d'écrire ces lignes, dans les premiers jours de décembre, on ignorait encore quelle serait la décision gouvernementale. Au cours de la rencontre avec les leaders étudiants, le premier ministre Bourassa a exclu que Québec décrète un moratoire sur les droits de scolarité comme le réclament les étudiant-e-s. Il a cependant ajouté que la hausse des droits de scolarité tiendrait compte de la situation économique difficile que vivent les étudiant-e-s.

À Québec : une incessante animation!

Alors qu'il arrivait à la fin de son deuxième mandat comme président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, M. Alain Tremblay poursuivait cet automne ses efforts pour animer la vie étudiante au Collège Saint-Charles Garnier, où sont regroupées les classes de la Faculté de l'éducation permanente dans la Vieille Capitale.

Deux fois par trimestre, le président Tremblay et le vice-président du Conseil régional de Québec (CRQ), M. Daniel Mignault, se font un devoir de rencontrer les anciens et les nouveaux étudiant-e-s dans chacune des classes de la FEP à Québec. Ces rencontres constituent évidemment une occasion, pour les dirigeants du Conseil régional, d'informer les membres sur l'évolution des dossiers que défend l'AGEEFEP, mais aussi de les renseigner sur les services qu'offre l'Association et de saisir les pouls des membres sur les sujets qui les préoccupent.

C'est dans le même esprit, comme le montre la deuxième photo, que le CRQ tient des stands d'accueil au début de chaque trimestre. L'événement revêtait cependant un caractère particulier en septembre dernier puisque le CRQ offrait à ses membres des gaminets (t-shirts) aux couleurs du Conseil régional. L'initiative a visiblement été prisée, car on a dépassé l'objectif des ventes.

Le président, M. Alain Tremblay, pendant la tournée des classes

Enfin, sur la troisième photo, le président et le vice-président du CRQ semblent en grande conversation à propos d'un article publié dans la revue *Cité éducative*. La photo a été croquée devant le babillard qui a été mis à la disposition de l'Association.

À Québec aussi, le CRQ tient des stands d'accueil au début de chaque trimestre.

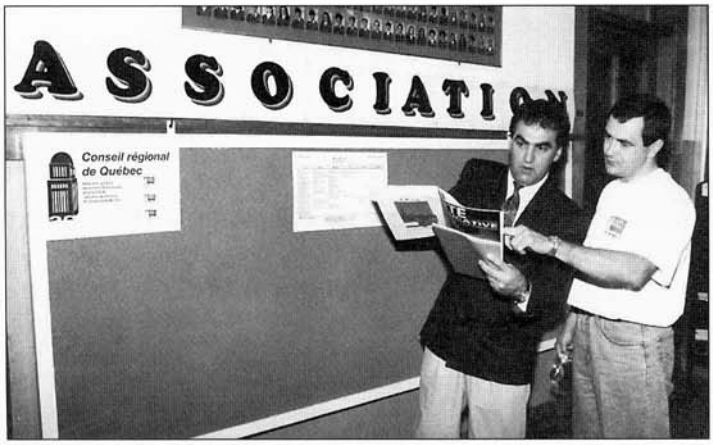

Le président, M. Alain Tremblay, et le vice-président, M. Daniel Mignault

PUBLI-CITÉ

DANS

CITÉ ÉDUCATIVE
LA REVUE DE L'AGEEFEP

composez le 842-3678

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

ACCÉDEZ À UN POSTE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CERTIFICATS DE RELATIONS INDUSTRIELLES I ET II

Une formation unique, solide et polyvalente qui vous prépare à occuper un poste d'encadrement dans la gestion des ressources humaines et les relations du travail, et éventuellement à devenir conseiller en relations industrielles avec l'obtention d'un baccalauréat.

BACCALAURÉAT

En complétant ces deux certificats (60 crédits) vous pouvez poursuivre votre formation dans le cadre du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles, le soir, à temps partiel.

DATE LIMITE D'ADMISSION : LE 1er JUIN 1994

RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente
3744, rue Jean-Brillant, 3e étage
Métro Côte-des-Neiges

Montréal : (514) 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

CAFÉ • BAR

La Brunante

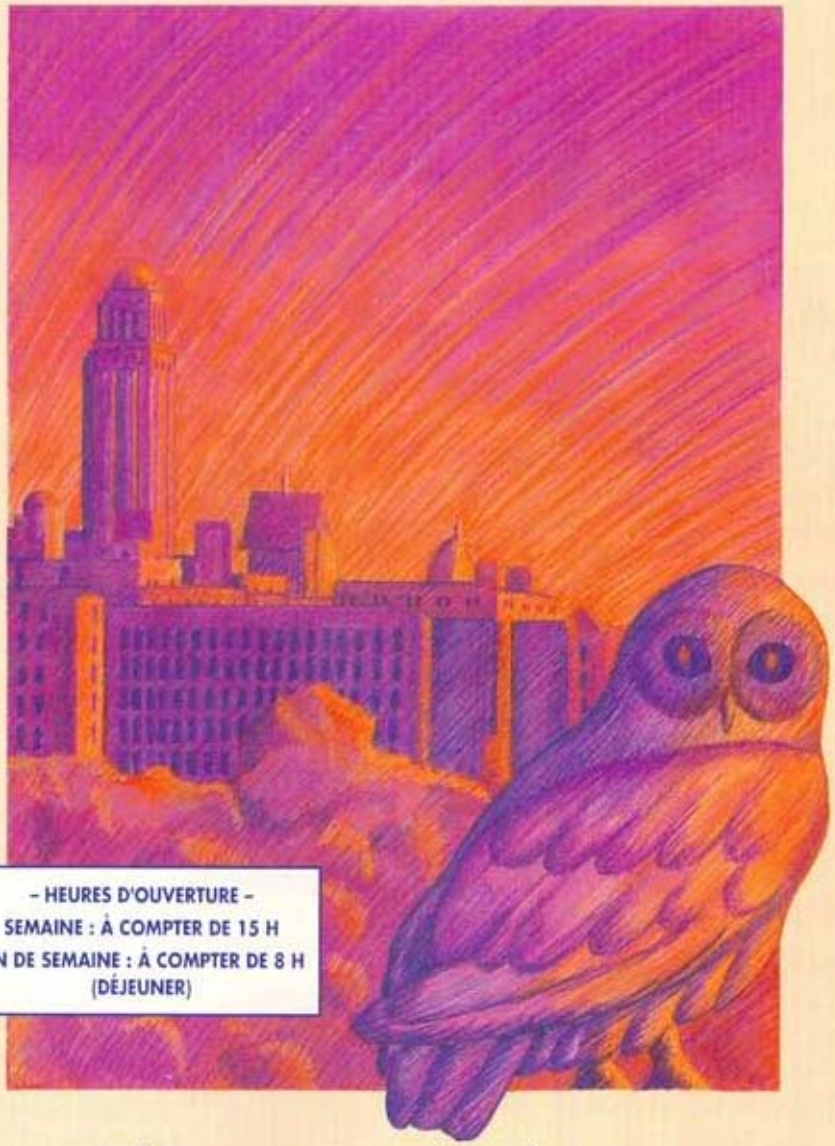

– HEURES D'OUVERTURE –
SEMAINE : À COMPTER DE 15 H
FIN DE SEMAINE : À COMPTER DE 8 H
(DÉJEUNER)

BIÈRES PRESSION ET IMPORTÉES, CAFÉS, TISANES
SPÉCIAUX TOUS LES MOIS
CAFÉ BAR *LA BRUNANTE*, PAVILLON JEAN-BRILLANT, 2[e] ÉTAGE, LOCAL 2326